

Bulletin MUNICIPAL

2023

Trentels -Ladignac



34 rue de la Mairie
47 140 TRENTELS

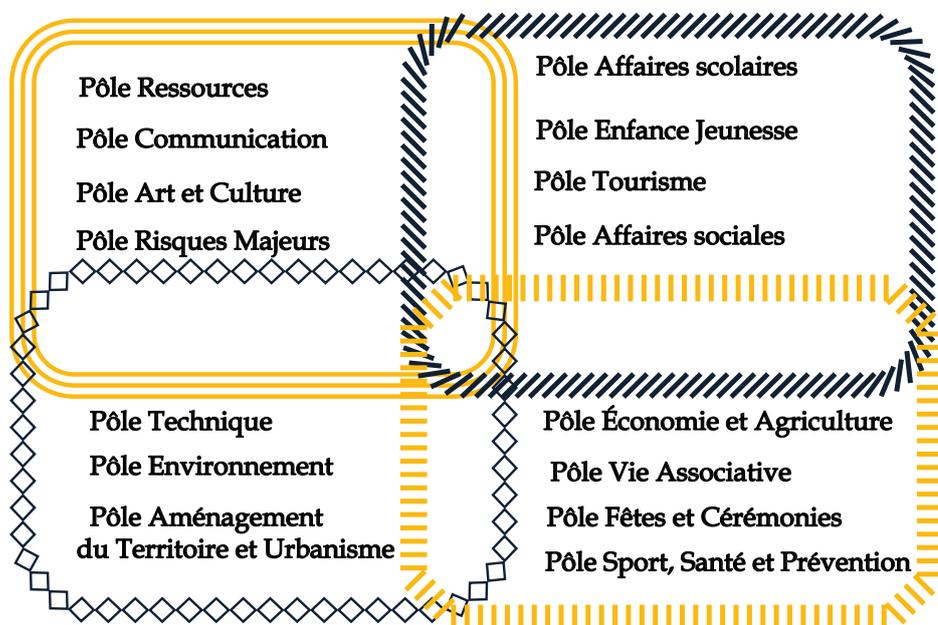
Tél: 05 53 41 60 72

mairie.trentels@wanadoo.fr



Sommaire

- Le mot du Maire	p. 3
- État civil 2022	p. 4
- Pôle Bâtiments Voirie Réseaux	p. 5
- Pôle Économie et Agriculture	p. 6
- Pôle Vie Associative	p. 8
- Pôle Affaires Scolaires Enfance Jeunesse	p. 9
- Pôle Tourisme	p.12
- Pôle Finances	p.13
- Bibliothèque municipale	p.15
- Association des parents d'élèves	p.14
- Cantines scolaires de Trentels Ladignac	p.16
- La SCIC du Quartier Rural en Transition de Lustrac	p.17
- Association Familles Rurales -Trentels -Ladignac	p.18
- Comité paroissial de Trentels-Ladignac	p.19
- Nos centenaires	p.22
- Fêtes et Cérémonies	p.23
- Boule de Trentels - Ladignac	p. 24
- Nom des voies de Trentels	p. 26
- L'association de l'USTL XIII	p. 28
- Association Plein Vent	p.31
- Jumelage Perbais-Trentels-Ladignac	p. 32
- Les obligations des propriétaires	p. 33
- Informations Pratiques	p. 37



Les commissions du Conseil Municipal

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Chers (es) Administrés (es),

Une fois encore, je vous présente mes vœux et ceux de la municipalité à travers ce bulletin. Après la crise sanitaire, c'est une crise énergétique et financière qui m'y contraint et me force à annuler la traditionnelle cérémonie à laquelle, je le sais, vous êtes pourtant attachés. Alors que nous demandons à tous de faire un effort et de faire preuve de sobriété, il m'est apparu plus sage et responsable d'agir ainsi.

Je ne souhaite aucunement réitérer le message de mes vœux 2022. Mais, hélas, les crises se succèdent. Elles nous poursuivent, et semblent ne pas vouloir s'effacer pour laisser place à un monde plus serein.

Cette année, les vœux revêtent encore une dimension particulière. La France traverse une période sans précédent sur fond de crise économique touchant nos vies au quotidien. Les répercussions sont aussi sociales, avec une onde de choc sur les familles, notamment les plus modestes.

Néanmoins, vivre dans ce monde déréglé ne doit pas nous empêcher de croire que demain peut être meilleur. Nous sommes, chacun de nous, concernés par les conséquences de ces crises angoissantes.

C'est en agissant avec beaucoup de solidarité que nous pourrons, ensemble, surmonter ces épreuves, laisser derrière nous cette période si compliquée pour les familles, les artisans, les entreprises, les commerçants mais aussi toutes les forces vives.

C'est dans ce sens que les conseillers et les agents municipaux agissent. Ils œuvrent avec beaucoup de dévouement et d'investissement pour répondre au mieux à vos besoins et votre bien-être. Je profite de ces quelques lignes pour saluer et remercier leur engagement sans faille au service de notre commune.

En 2022, face à cette conjoncture défavorable, nous avons été amenés à corriger nos priorités. L'augmentation du coût des énergies nous a conduits à prendre des dispositions pour réduire les dépenses de fonctionnement. Le chauffage de nos bâtiments communaux a été abaissé à 19° et l'appel à la sobriété énergétique a été lancé aux divers utilisateurs des infrastructures communales. J'espère que ces restrictions pourront être levées le plus rapidement possible.

En 2023, nous devons encore savoir nous adapter et faire face à cette crise qui dégrade le pouvoir d'achat. Si la situation économique devait perdurer, ce serait, d'abord, sur la diminution des dépenses que nous agirions avant de penser à une nouvelle augmentation des impôts que nous n'avons pas pu éviter en 2022.

Pour vos loisirs, je suis heureux de la renaissance de nos associations. Elles avaient été contraintes de se mettre en sommeil en raison de la crise sanitaire. Je remercie tous ces bénévoles pour leur engagement et pour la richesse qu'ils apportent à notre commune.

Depuis son ouverture en novembre 2021, la Maison de Santé de Lustrac pilotée par Benoit Faucher, kinésithérapeute-ostéopathe, s'est développée, en accueillant un cabinet d'infirmières et deux kinésithérapeutes-ostéopathes supplémentaires.

La commune a également vu l'arrivée de nouveaux habitants, je leur souhaite la bienvenue et le plein épanouissement sur notre territoire.

Sur ces points positifs, faisons preuve d'espoir et tournons-nous vers l'avenir ! Veuillez recevoir, au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pour vous, votre famille et vos amis, afin de vous réaliser chacune et chacun dans vos domaines et vos choix personnels. Soyez assurés de notre soutien et de notre accompagnement au quotidien. Nous serons toujours à votre disposition et à vos côtés dans la réalisation de vos projets.

Nous vous renouvelons nos vœux les plus sincères pour 2023.

Des vœux de santé et de bonheur avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui souffrent d'isolement, de maladie.



Lionel PAILLAS

État civil 2022

NAISSANCES

Le Conseil Municipal adresse tous ses voeux aux parents de :

Noah GUGOLE, né le 07 janvier 2022
Aria MARIN, née le 09 janvier 2022
Kaydhen BENOUAHAB, né le 09 janvier 2022
Floralya SERDOT, née le 11 février 2022
Camille PINELLO, née le 10 avril 2022
Emma BIASIORI-POULANGES, née le 22 avril 2022
Lucie FIANCETTE, née le 19 juin 2022
Matéo BERNUGAT, né le 03 octobre 2022
Axel BOLANOS, né le 18 novembre 2022

MARIAGES

Le Conseil Municipal adresse ses meilleurs voeux de bonheur et félicitations à :

M. Roger CAPMARTY et M. Anthony CONSTANTIN le 20 août 2022
M. Dominique LASCAZES et Mme Fatma RASSOUL le 20 août 2022
M. Cédric SERRES et Mme Marie METAIREAU le 10 septembre 2022

DECES

Le Conseil Municipal renouvelle ses condoléances aux familles de :

M. René FAILLET, décédé le 20 janvier 2022
M. Pierre LALBIE, décédé le 02 février 2022
M. Christian CASSAIGNE, décédé le 05 février 2022
M. Philippe LESPES, décédé le 13 avril 2022
Mme Laurence PEYRAMAURE, décédée le 10 juin 2022
M. René MASSOU, décédé le 17 juin 2022
Mme Danielle MARTINET née LAURENT, décédée le 1er juillet 2022
Mme Renée CORIO née HUGUET, décédée le 07 juillet 2022
Mme Laurence MARROUSSY, décédée le 15 août 2022
Mme Raïssa MANENC née NEWOROWSKAJA, décédée le 16 octobre 2022
Mme Anna ROCA née NEMCYK, décédée le 12 novembre 2022

Travaux réalisés en 2022 :

Bâtiments :

- Installation d'une climatisation sur chacun des 7 chalets du camping.
- Rénovation de la salle de Lustrac, peinture, cimaise, radiateurs, remplacement des anciens luminaires par des éclairages led.
- Rénovation de l'accueil mairie et de la salle du conseil :
 - Remplacement des anciens luminaires par des éclairages led
 - Réfection du plafond de la salle du conseil
 - Peintures
 - Installation d'une régulation de chauffage
 - Création de placards de rangement

Les travaux au camping ainsi qu'une partie des travaux mairie ont été réalisés par les agents municipaux Franck Constantin avec l'aide de Fanny Peccolo.

Voirie :

- Réfection de plusieurs routes et chemins par la société Eurovia pour un montant de 98 917€ TTC :
 - Chemin rural de Marchet (360 ml)
 - Chemin rural de Petouyre (240 ml)
 - Chemin rural de Pech Garry (530 ml)
 - Route de l'église et chemin rural de Casse Gros (1000 + 600 ml)
 - La route de l'église sera achevée en début 2023
- Curage divers fossés et création d'un fossé sous le stade à Lustrac

Chantiers jeunes :

- Peinture des garde-corps du stade par 7 jeunes pendant les vacances d'été

Matériel :

- Acquisition d'un véhicule Renault Kangoo en remplacement du Ford qui avait rendu l'âme

Etudes :

- Le bureau d'études AC2i a poursuivi son travail pour la sécurisation de la traversée du bourg de Trentels et nous attendons le retour des demandes de subventions sur ce projet.
- L'étude hydraulique complémentaire sur le secteur de Piquemolle à Ladignac arrive à son terme, et une réunion avec les administrés concernés aura prochainement lieu.
- Une étude est en cours pour la réalisation d'une palette de retournement et d'un parking au bout de la rue de Ondes afin de faciliter la circulation des riverains et des divers services (secours, livraisons, ...).
Une demande de financement a été faite auprès du Conseil Départemental pour participation aux frais de réalisation.

Défense Extérieure Contre l'Incendie :

- Afin de suivre le programme du schéma de défense incendie, quatre nouveaux poteaux incendie ont été installés.

**La commission bâtiments et voirie vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2023 !**

Pôle Économie et Agriculture

Société ou Nom propre	Activité	Adresse	Nom	Coordonnées Téléphonique	Coordonnées Mail/ Site Internet
AFM ELEC	Electricité générale	Latébène	Mr Franck MAZOUR	05 53 01 03 16 ou 06 13 49 08 69	afm-elec@orange.fr
ARTISAN DU VEGETAL	Entretien parcs et jardins	Route de Lustrac	Adèle Manenc	06 79 31 19 97	
BIASIORI ET FILS	Dépannage, vente TV, électroménager, informatique		Mr Marc BIASORI	05 53 41 60 29	contact@etsbiasiori.fr
BOUCHET Florence	Infirmière Diplômée d'Etat, Soins à domicile et au cabinet	Hameau de Lustrac 1767 Route du Lot 47140 TRENTELS		06 79 17 77 96	
CHABAIL William	Charpente, couverture Zinguerie, Ossature Bois			07 78 20 75 97	williamchabail@sfr.fr
CHEVAL NATURE DE RIVALET	Centre Equestre, Ecurie de soins, Accueil de Chevaux	Rivalet	Mme Amandine LAINE	06 17 22 71 25	
COLLIE Jean-Claude	Charpente, Couverture			05 53 41 60 66	
COUDERC Construction	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Pont de Capitany	Mr Damien COUDERC	06 46 43 01 68	damiencouderc@sfr.fr
CROBAM	Construction d'ouvrage d'Art			05 53 71 21 86	contact@crobam.fr
CYNOPLANET	Educateur canin		Mr Richard BONNOR	06 25 37 52 59	site : www.cynoplanet.com
DELPECH Jean-Luc	Entretien parcs et jardins	Le bourg		06 82 55 04 37	passion2vie@aol.com
DESPRAT PEPINIERE	Pépinieriste - Vente uniquement aux professionnels		Mr Christophe DESPRAT	05 53 41 60 74	
DSP AUTO	Garage automobile, Mécanique, Carrosserie, pose par brise...	Le bourg		05 53 41 64 25	dspauto.jerome@orange.fr
DUFFA ENVIRONNEMENT	Fauchage, Débroussaillage, Elagage, Abattage			06 72 27 60 36	duffa.alain47@orange.fr fr-fr.facebook.com/SarlDuffaEnvironnement
ECURIES DE LA GARENNE	Centre Equestre	La Garenne	Mme Elise ROBETTE	06 23 14 43 01	site : www.lagarenne-47ffe.com
ELEVAGE DU PANJSHIR	Elevage de chevaux Pur-Sang Arabe	Touron	Mr et Mme Jean Pierre et Patricia ANTENET	05 53 41 61 61 ou 06 85 17 88 49	site: www.elevagedupanjshir.fr
EROC Sarl	Mécanique de précision		Mr Eric GERMAIN	05 53 41 70 26	eric.germain@eroc.eu site: www.eroc.eu
FAUCHER Benoit	Masseur Kinésithérapeute, Rééducateur Vestibulaire, Ostéopate			06 52 10 20 46	Prise de rendez vous sur www.maia.com
FERME BIO DE CAPELLET	Confitures, Sorbets, Pruneaux		Mme Mathilde LACASSAGNE	06 68 41 70 72	fermebio@lesdelicesdemathilde.fr site : www.lesdelicesdemathilde.fr

La Mairie à votre service
Vivre votre ville
Découvrir & bouger
Camping
Q

Trentels

Accueil > Vivre votre ville > Annuaire des entreprises

Annuaire des entreprises

Retrouvez les coordonnées des entreprises de la ville de Trentels.

<https://www.trentels.fr/annuaire-entreprises.html>

Société ou Nom propre	Activité	Adresse	Nom	Coordonnées Téléphoniques	Coordonnées Mail / Site Internet
FILHOL ALAIN	Sonorisation, éclairage			06 11 93 30 56	
Gîte de Lanave	Gîtes	Lieu dit Lanave 47140 Trentels		06 21 89 23 20	cha.ar@hotmail.fr site : http://lanave47.free.fr/
Gîte des Ondes	Gîtes	Ladignac 47140 Trentels	Jean Claude Cantagrel	05 53 71 53 58	cantagrel.jeanclaude8859@gmail.com lien : https://www.tourisme-lotetgaronne.com/hebergements-locatifs/le-gite-des-ondes/
Gîte Rive du Lot	Gîtes	Hameau de Lustrac 47140 Trentels	Mme LAMBERT	06 88 49 08 52	marylin.lambert@gmail.com www.facebook.com/Gite-Rive-du-Lot-Hameau-de-Lustrac-47140
HARMONIE et NATURO	Naturopathe, Iridologue, Apithérapeute		Mme Caroline GRANZIERA	06 68 70 42 18	harmonienaturo.cg@gmail.com site : www.harmonie-naturo.com
La Fontaine	Chambres d'hôtes	Ladignac 47140 Trentels		06 69 13 42 94	lecoulantv@gmail.com lien : https://www.tourisme-fumel.com/fr/fiche/chambres-dhotes/la-fontaine
La Granja	Chambres d'hôtes et Gîtes	Lieu dit Favard 47140 Trentels	Mr et Mme DE LAEVER	06 38 52 63 79	info@gites-lagranja.com site : www.gites-lagranja.com
LAMBERT MOTOCULTURE	Vente, réparation, maintenance		Mr Jérôme LAMBERT	05 53 41 60 15	lambert47@wanadoo.fr site : www.lambert-motoculture.fr
LANGLOIS Jérôme	Terrassement			05 53 49 01 74	
LE FER AUTREMENT	Métallerie, Serurrerie, Fabrication de meubles en métal		Mr Francis IRRMANN	06 11 90 13 99	leferautrement.fi@gmail.com site : www.leferautrement.com
le lacet génial	Vente en ligne de Lacet		Mme Nathalie DESPRAT	06 32 79 83 04	www.lacetgenial.com
Le RUCHER de SANDRA	Vente de miel		Mme Sandra RENOULEAU	06 47 71 98 65	
MACALLI Christophe	Boulangerie-Pâtisserie, Tabac Presse Alimentation, Pizza	Le Bourg		05 53 41 61 09	
MARROT Nicolas	Electricité, plomberie, climatisation, Balnéothérapie	Borde Haute		06 60 60 99 35	eurl.marrot@orange.fr
OLLIER Christine	Elevage et dressage chiens truffiers			06 08 02 92 30	masderognard@gmail.com
PATRICK POSE	Stores intérieurs et extérieurs, Enseignes	Garrau	Mr Patrick Messines	06 09 70 48 09	p.messines@yahoo.fr
PENSION FÉLINE de la Source	Pension pour Chat	La roseraie	Mme Véronique BONNOR	06 34 41 11 15	www.pensionchats47.fr
PLATRIERIE DESIGN	Neuf, Rénovation, Placo Déco, Isolation, Agencement Intérieur	Ladignac 47140 Trentels		06 41 70 77 64	martinez47370@gmail.com
Pousse-Pousse Libre Service	Légume Bio - Vente directe au lieu dit Lanave		Mr Gabin LAVILLE	07 61 05 33 22	
Projet Travaux 47	Construction, Aménagement, rénovation d'habitat ou d'espaces professionnels		Mr et Mme GABARROCHE	06 32 04 48 55	projettravaux47@orange.fr
RANCILLAC Isabelle	Infirmière Diplômée d'État, Soins à domicile et au	Hameau de Lustrac 1767 Route du Lot 47140		06 11 78 79 06	
ROTISSERIE Ange Luce	Vente à emportée	239, rue de la barrière Ladignac 47140 Trentels		06 12 80 39 31	rotisserie.angeluce.47140@gmail.com
SECHET Philippe	Maçonnerie			05 53 40 13 93	
TAXI JEROME	Taxi			06 15 42 43 71	
TP Proxi Service 47	Mécanique Travaux Publics et Agricole	Plaine Martel	Mr Guy KEREVER	05 53 40 10 65 ou 06 72 46 56 12	
TRANSPORTS PAPION	Transport routier	Zone Artisanale Arnaud Guilhem		05 53 41 60 97 ou 06 14 11 90 73	papion.transp@wanadoo.fr site : www.transports-papion.fr
USINAGE SERVICES PRESTATIONS	Réparation de machines et équipements mécaniques		Mr Simon Teytaut	06 14 60 30 33	

 **PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**



<https://www.fumelvalleedulot.com/fr/page/73/pole-developpement-territorial>

Pôle Vie Associative

ASSOCIATION		Président(e)	Contact mail	Téléphone
Anciens Combattants	Président	J. Lambert	/	06 70 07 38 01
Amitié Perbais-Trentels	Présidente	ML. Lambert	marylin.lambert@gmail.com	06 88 49 08 52
Familles Rurales	Co- Président	V. Legros JB Cantegrel	verolegros47@orange.fr jeanbernard.cantegrel@orange.fr	06 95 31 15 63 06 32 16 17 56
La Boule de Trentels	Président	JM. Delpont	poutot2@wanadoo.fr	06 88 56 32 04
Le Trèfle	Président	D. Dessendre	dan.nic@wanadoo.fr	06 74 48 45 41
Parents d'élèves	Présidente	V. Delbuguet	verod47@gmail.com	06 07 61 91 60
Plein Vent	Présidente	V. Gorny	plein-vent-trentels@hotmail.fr	06 71 12 69 24
Société de chasse Trentels-Ladignac	Président	E. Germain	eric.germain@eroc.eu	06 82 05 25 58
Union Sportive TL XIII	Président	N. Cassagne	mathildelambrot@gmail.com	07 84 56 37 02
Bibliothèque Municipale	Responsable	J. Willems Lenne	joelle-willems47@orange.fr	06 33 11 13 63

LOCATION DE SALLES ET DE MATÉRIEL

Le week-end, les habitants de la commune ont accès à la location de la salle des fêtes et de la salle de Lustrac (hors saison d'ouverture du camping et en fonction du planning des matches à domicile de l'US TL XIII) et à la location de tables et chaises.

Les salles disposent de cuisines équipées (vaisselle non fournie), la salle des fêtes est climatisée.

Les tarifs sont les suivants :

Location le samedi et dimanche (remise des clés le samedi matin et retour le dimanche soir) :

- Salle des Fêtes (pour 250 personnes) = 100 €
[journée supplémentaire (le vendredi et/ou le lundi) = 30 €]

- Salle de Lustrac (pour 50 personnes) = 70 €
[journée supplémentaire (le vendredi et/ou le lundi) = 10 €]

- Tables : 1.50 € la table (6 maximum)

- Chaises : 0.50 € (25 maximum)



Écoles

L'année scolaire 2022/2023 a débuté avec un retour presque à la normale : les contraintes dues au Covid s'atténuant, la vigilance est néanmoins de rigueur.

L'équipe pédagogique et les effectifs 2022-2023

Pour l'école maternelle de Ladignac

Madame LEFEBVRE Sylvie, directrice est remplacée depuis la rentrée par Madame LEMARECHAL Thiphaine.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Madame LEFEBVRE

2 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), MACIAS Hélène et LAZARO Martine se partagent le temps scolaire pour secondar Madame LEMARECHAL et la garderie.

-Petite section (PS): 8 élèves

-Moyenne section (MS): 7 élèves

=> Joindre l'école maternelle de Ladignac : 05 53 41 60 39 ec.mat.ladignac@ac-bordeaux.fr

Pour l'école primaire de Trentels

Madame JOLY Céline, directrice

- Grande section (GS): 18

- CP : 7

Les 18 élèves de GS ont été accueillis à l'école de Trentels pour la troisième année, Mélissa ROUSSEAU a été recrutée en CDD pour aider à l'encadrement. Pour ne pas scinder ce groupe en 2 une réorganisation des classes a été nécessaire.

Madame PORTET Valérie ayant récupéré les élèves de CE1 dans sa classe

- CE1 8

- CE2 2

- CM1 6

- CM2 6

Pour la rentrée de septembre 2023, les GS retrouveront les locaux de l'école maternelle à Ladignac

=> Joindre l'école élémentaire de Trentels : 05 53 41 61 66 ec.elem.trentels@ac-bordeaux.com

Les rythmes scolaires

Semaine à 4 jours : lundi/mardi/jeudi/vendredi

Temps scolaire pour les 2 écoles : 9h-12h et 13h30-16h30

La garderie

C'est un service municipal ouvert aux enfants scolarisés fréquentant les écoles de Trentels et Ladignac.

A Trentels, la garderie est assurée par Madame MAZZONI Laurence

A Ladignac, par l'ATSEM de service : MACIAS Hélène ou LAZARO Martine

Les horaires de garderie sont communs aux 2 écoles : 7h30-9h00 et 16h30-18h30

Pour rappel :



En fin de maternelle, « le billet du maire » disponible en mairie est nécessaire pour l'inscription à l'école élémentaire de Trentels.

**Attention, l'inscription n'est pas automatique !
Pour les services de cantine et de garderie ,
les inscriptions doivent être faites avant fin juin.**

Transports scolaires

Transport vers le Collège de Penne d'Agenais : s'adresser au SIVU PENNE D'AGENAIS - TRANSPORT SCOLAIRE (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Transports Scolaires)
12 avenue de la Libération - 47140 PENNE D'AGENAIS 05 53 41 68 99

Transport vers le Fumélois ou le Villeneuvois : s'adresser à la Mairie de Monsempron-Libos au 05 53 71 11 56.

Petite Enfance

Le guichet Unique

Est un service à destination des parents pour toutes informations concernant l'accueil des jeunes enfants. Un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde, inscription en crèche, liste des assistantes maternelles.

C'est un service associé **au Relais Petite Enfance** (anciennement RAM ou Relais Assistantes Maternelles) de chaque secteur :

À Fumel, au Pôle Petite Enfance - 3 passage Paul Froment - 05 53 75 05 71

À Penne d'agenais, à côté de la crèche - Lieu dit Ferrié - 05 53 71 16 91

Lorsque les parents se présentent au Guichet Unique, ils reçoivent l'information sur 2 modes d'accueil : collectif ou individuel. Au cours de cet entretien, l'écoute des parents est essentielle pour les accompagner au mieux dans le choix du mode d'accueil.

Un dossier d'inscription en crèche et la liste des assistantes maternelles du secteur concerné, fumélois ou pennois, leur est remis.

L'accueil chez une assistante maternelle

Les parents qui souhaitent confier leur enfant à une assistante maternelle reçoivent une information détaillée :

- Remise de la liste des assistantes maternelles
- Les particularités de ce mode d'accueil
- La relation employeur/salarié
- Explication du contrat de travail pour l'emploi d'une assistante maternelle
- La convention collective applicable
- Une estimation des coûts peut être envisagée
- Les formalités administratives
- Les aides financières possibles

Ensuite, les parents contactent directement les assistantes maternelles afin de choisir la personne qui correspondra le mieux.

Le Relais Petite Enfance reste l'interlocuteur privilégié pour toute aide concernant ce mode d'accueil.



Dans tous les transports scolaires :

**Le port du gilet jaune de sécurité est obligatoire.
Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire**

L'accueil en crèche

3 crèches sont implantées sur le territoire Fumel Vallée du Lot :

Celles de Fumel et de Penne D'Agenais sont gérées par la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, celle de Cazideroque est en gestion associative par DSP (délégation de service public).

- Crèche La Souris Verte - Passage Paul Froment - Fumel

05 53 71 09 82 - sourisverte@cc-dufumelois.fr

- Crèche Pomme d'Happy - Lieu dit Ferrié - Penne d'Agenais

05 53 49 22 51 - pommedhappy@cc-dufumelois.fr

- Crèche Caziminu's - CAP CAZI Association Familles Rurales - Le bourg 47370 Cazideroque

- 05 53 40 77 49 - caziminus@capcazi

2 possibilités :

1/ Les parents peuvent faire une pré-inscription sur le site de la CAF « monenfant.fr »

Dans ce cas, un message est transmis automatiquement au Guichet Unique, la responsable contacte les parents et leur propose un entretien.

2/ Les parents contactent directement le Guichet Unique par téléphone ou en visite spontanée.

Dans les 2 cas, un dossier d'inscription leur est remis.

Le dossier complété est à remettre au Guichet Unique à partir du 4ème mois de grossesse.

Après vérification, un récépissé de dépôt atteste la remise du dossier, complet ou incomplet.

La commission d'attribution des places en crèche

Afin d'accorder des places de manière équitable, la décision est prise en commission.

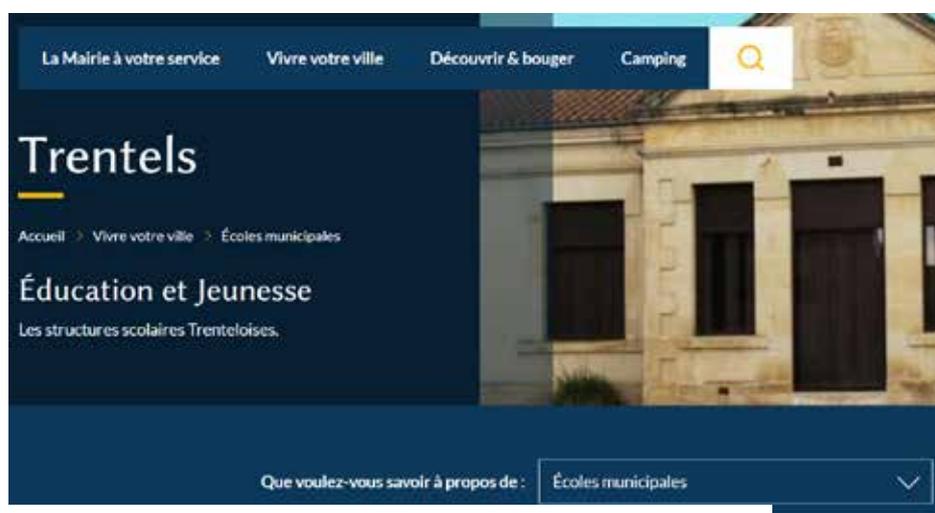
Celle-ci est composée d'élus, des directrices de crèche et des responsables du Guichet Unique

Elle se réunit le 2ème lundi de chaque mois impair.

Après présentation des disponibilités exactes des crèches, la commission étudie chaque dossier en détail, afin de répondre le plus justement aux besoins des familles.

Dans la semaine qui suit la réunion, les parents sont informés de la décision par courrier ou par mail.

La commission vous présente ses Meilleurs Vœux !



<https://www.trentels.fr/ecoles-municipales.html>

CAMPING DU HAMEAU DE LUSTRAC

Dans un écrin de verdure, avec un accès direct aux berges du Lot, notre camping municipal est l'endroit idéal pour un séjour détente, que ce soit dans un de nos 7 chalets climatisés (dont un équipé pour les personnes à mobilité réduite) ou sur l'un de nos 11 emplacements camping

Le site a le Label Pêche et le Label VéloRoute, ces 2 Labels nous permettent d'augmenter le taux de remplissage

Pour l'année 2022, après quelques saisons compliquées à cause de la pandémie, la location des chalets a débuté en avril pour se terminer au 31 octobre 2022.

Avec l'annonce des hausses des tarifs énergétiques nous avons choisi la prudence.

Ouverture des locations Saison 2023

Chalets : 1er avril 2023

**Emplacements camping :
1er juillet 2023**

La fidélisation de la fréquentation de certains vacanciers ainsi que les avis laissés sur le net et les réseaux sociaux, montrent que notre camping municipal est apprécié.

N'hésitez pas à nous contacter pour l'organisation de vos séjours familles, l'hébergement de vos amis, l'organisation de vos événements avec nuitées, ... Nous tenons à remercier Laurence Mazzoni ainsi que Manon Lapierre, qui ont fait vivre le camping durant la saison estivale.

Nous remercions Nathalie Da Silva qui veille à ce que les chalets soient accueillants ainsi que nos agents techniques pour tout le travail accompli pour que la saison se passe dans la sérénité.

Meilleurs Vœux de Bonne et Heureuse Année !



Point sur la fréquentation 2022

Chalets : 457 nuitées

Cause Covid nous avons perdu 72 nuitées

Emplacements camping : 295 nuitées

Nous avons constaté qu'avec la canicule, nous avons enregistré moins de nuitées camping.

Le Circuit VéloRoute a aussi été moins emprunté par les familles avec des enfants

2 Nouveautés au Camping

La climatisation des chalets

Les règlements par CB proposés durant la saison d'été



Camping Hameau de Lustrac
47140 Trentels

Portable : + 33 (0)7 85 08 09 37

Tél Mairie : +33(0)5 53 41 60 72

campingdelustrac@gmail.com

GPS : 44.434312 ; 0.889715

Pôle Finances

DEPENSES

Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Charges à caractère général	193 919,16	Emprunts et dettes assimilés	29 492,50
Charges de personnel et frais assimilés	267 869,54	Immobilisations corporelles	218 113,67
Autres charges de gestion courante	93 918,69	Autres immobilisations financières	44 000,00
Charges financières	3 132,13	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 448,97
Charges exceptionnelles	528,57		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200,38		
TOTAL DEPENSES	569 568,47 €	TOTAL DEPENSES	313 055,14 €

RECETTES

Recettes de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Atténuations de charges	1 021,70	Dotations, fonds divers et réserves	16 917,52
Produits des services, domaine et ventes diverses	44 069,07	Subventions d'investissement reçues	20 344,96
Impôts et taxes	377 897,14	Emprunts et dettes assimilés	144 960,12
Dotations, subventions et participations	156 991,75	Excédent d'investissement reporté	30 932,49
Autres produits de gestion courante	46 448,58	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200,38
Produits exceptionnels	7 435,42		
Excédent de fonctionnement reporté	116 513,00		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 448,97		
TOTAL RECETTES	771 825,63 €	TOTAL RECETTES	223 355,47

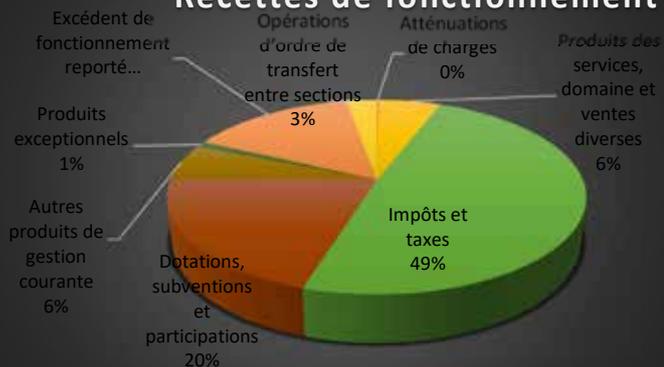
Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Cantines scolaires de Trentels Ladignac

Quelques nouvelles de notre cantine scolaire

Cela fait maintenant 2 ans que la Mairie de Trentels a repris la gestion de la cantine scolaire. Malgré un contexte économique défavorable avec l'augmentation du coût des énergies et des matières premières, la municipalité a décidé de maintenir les prix facturés aux familles pour l'année scolaire 2022/2023. Rappelons que le prix proposé est fonction du quotient familial.

3 tarifications existent:

- 2.95 euros/ repas pour le tarif le plus élevé,
- 1 euro pour le tarif intermédiaire
- et 0.80 euro pour le plus bas.

La cantine de Trentels a subi un contrôle inopiné des services vétérinaires le 30 juin 2022 qui avait pour objectif le contrôle de la maîtrise des risques sanitaires. Le résultat du respect des règles d'hygiène a été déclaré « très satisfaisant » pour notre établissement. Ce résultat est publié sur le site internet **Alim'confiance** (www.alim-confiance.gouv.fr).

Ce résultat démontre le bon travail accompli par nos agents. Remercions Aline et Janique qui œuvrent au quotidien pour satisfaire au mieux les papilles de nos enfants.



The image shows the Alim'confiance certification logo. At the top is the French flag. Below it, the word "GOUVERNEMENT" is written in large, bold, black capital letters. Underneath, the words "Liberté", "Égalité", and "Fraternité" are written in a smaller, italicized font. Below this, the text "Validité 1 an" is followed by "ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE", "Restauration collective", "ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE", and "47140 Trentels". The date "Date du contrôle : 30 juin 2022" is also present. The main part of the logo is a blue rounded rectangle with the text "Niveau d'hygiène" at the top. Below this, there are four circular icons representing different levels of satisfaction: a sad face, a neutral face, a slightly smiling face, and a happy face. The happy face icon is highlighted with a white location pin. At the bottom of the blue rectangle, the text "TRÈS SATISFAISANT" is written in white capital letters.

Bibliothèque municipale

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Envie de nouveaux horizons ?

Poussez la porte de votre Bibliothèque municipale et découvrez le nombre et la diversité des livres et des univers proposés ! Mais d'abord quelques informations pour les nouveaux (et plus anciens) arrivants dans notre commune. La bibliothèque municipale, qui existe depuis des décennies, est gratuite et ouverte à tous les publics. Elle est située dans l'immeuble de la mairie.



Un espace, récemment réaménagé, permet aux jeunes lecteurs de choisir et de lire de nombreux albums, romans, BD, documentaires et mangas. Le choix est vaste et régulièrement renouvelé.

L'espace adulte est largement pourvu en romans récents dont nous faisons régulièrement l'acquisition grâce à la dotation votée chaque année par le Conseil Municipal. Deux fois par an nous renouvelons une partie des ouvrages prêtés par **la Médiathèque départementale** et toute l'année nous pouvons, à votre demande, commander les titres qui vous intéressent.

Une fois inscrits vous pouvez emprunter 3 livres pour 3 semaines.

On compte sur vous pour ne pas oublier de les rapporter...

Et maintenant les horaires : le mardi de 16 à 18 h et le samedi de 9 à 12 h

Vous serez accueillis par une équipe de bénévoles toujours motivée.

Mais la bibliothèque n'est pas qu'un espace de prêts de livres, c'est aussi l'accueil des écoliers de la commune, conduits par l'équipe enseignante.

En 2022, Anne-Marie et Monique de l'atelier de Lecture à Voix Haute ont animé par 2 fois ces rendez-vous.

Cette participation se prolongera en 2023 au grand plaisir des petits et des grands.

Des animations sont aussi prévues autour du dessin d'illustration avec Edwige Ambroise, dessinatrice graphiste.

En mars, pour le Printemps des poètes, dont l'intitulé cette année est Frontières, rencontre avec Isabelle Oggero, autrice de « La Poésie est mon tableau ».

Et bientôt l'installation à Lagnac d'**une Boîte à Lire**

où chacun pourra déposer ou prendre un ou plusieurs livres, librement.

Les livres sont faits pour circuler...



En vous attendant toujours plus nombreux,

l'équipe des bénévoles **vous souhaite une très bonne année 2023 !**

«En art point de frontières»

V. Hugo

Association des Parents d'Élèves



Fin juin, l'association a organisé une kermesse pour les enfants des écoles de Trentels et Ladignac. De nombreux parents sont venus voir les élèves donner leur spectacle de fin d'année et participer aux différents jeux proposés.

Début Septembre se tenait l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves. Après un bilan financier et moral, le bureau a connu quelques changements :

Présidente : DELBUGUET Véronique

Vice-Présidente : GUERIN Charline

Trésorier : BONHOURE Cyril

Vice-trésorière : OLIVIER-JOLY Alicia

Secrétaire : COUTRIX Laure

Secrétaire adjointe : PEREIRA Jennifer

Chargé communication : BOURHABA Yassin



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents au sein du bureau

Bonne nouvelle ! Cette année l'Association des Parents d'Elèves a pu organiser sa randonnée « Les foulées de la rentrée ». Nous voilà repartis pour cet évènement tant attendu par les marcheurs.

Et pour finir l'année 2022, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants lors de la soirée de Noël organisée le dernier vendredi avant les vacances. Marché des écoles, distribution de cadeaux, auberge espagnole et boum au programme de ce dernier évènement de l'année que, nous espérons, les enfants auront apprécié.

Nous remercions tous les parents qui nous aident lors de ces différents évènements.

Et pour tous ceux qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter ! Nous vous accueillerons avec plaisir.

Tous les membres de l'A.P.E. vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) du Quartier Rural en Transition de Lustrac

Des arbres, des plans, des rencontres et une campagne de financement !

Pour la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) du Quartier Rural en Transition de Lustrac, née le 18 décembre 2021, l'année 2022 fut une première année très riche.

En début d'année, nous avons eu la joie d'inaugurer officiellement le terrain du hameau de Lustrac où sera construit le quartier rural, en plantant pas loin de 400 jeunes plants qui deviendront une haie champêtre, et 4 arbres. Une cinquantaine de personnes se sont relayées pour la plantation, nous avons accueilli quelques élus pour faire les discours officiels et avons bu un coup ensemble à l'heure du déjeuner. Malgré la canicule et la sécheresse estivale, et même si les grands arbres ont bien souffert, le système d'irrigation installé en fin de printemps a limité les dégâts et l'essentiel est préservé, ouf !

Après cette première marque posée sur le terrain, le travail de conception, d'animation et de structuration a bien avancé pendant l'année:

- La commune de Trentels a rejoint les sociétaires de la SCIC lors d'une AG extraordinaire le 7 mai, et son maire, Lionel Paillas siège maintenant au conseil d'administration de la société.
- Le permis de construire du CERF, le Centre d'Ecoconstruction, de Ressources et de Formation, a été déposé, accepté, et la période de recours des tiers est expirée. Le plan d'aménagement de la zone d'Habitats Légers et de Loisirs a été déposé début octobre.
- Nous sommes maintenant en plein rassemblement des professionnels qui construiront le CERF, sous la direction de notre architecte, Bernard Boulangeot, et en train de concevoir plus précisément les cursus de formation qui y seront proposés
- Une première rencontre a été organisée avec les habitants de la commune, le 21 octobre: une quarantaine d'habitants étaient au rendez-vous pour en savoir plus sur le quartier rural. Nous avons pu faire connaissance autour d'un pot. La prochaine étape sera en 2023 de créer des groupes de travail thématiques (écoconstruction, alimentation et jardin, interconnaissance avec la commune) pour ceux qui souhaitent apporter leur avis, leur éclairage, et pourquoi pas leur temps dans le développement du quartier
- Une bonne nouvelle nous est arrivée début décembre : le pôle alimentaire du quartier a été lauréat de l'Appel à projet ESS (Economie Sociale et Solidaire) du Département du Lot-et-Garonne. Cela permettra de financer les prémices de ce pôle : jardins pédagogiques, ateliers «de la terre à l'assiette», conception des bâtiments.



Cette fin d'année a été exceptionnellement intense avec la campagne de financement citoyen, née le 3 novembre, sous la forme d'émission de titres participatifs de la SCIC : beaucoup de communications sur les réseaux sociaux, une soirée organisée le 25 novembre à la salle des fêtes de la commune, et un gros travail technique d'enregistrement des souscriptions ont été au rendez-vous. A l'heure où nous écrivons, nous avons presque atteint le seuil de 700 000€ que nous nous étions fixés. Nous attendons dans les jours qui viennent la réponse d'un important financement complémentaire. Et tout cela rendra possible le démarrage du chantier du CERF au printemps prochain. Après les premiers arbres, les premières fondations ! Une nouvelle belle année en perspective !

L'association des Familles Rurales de Trentels-Ladignac

ACTIVITES FAMILLES RURALES TRENTELS - LADIGNAC 2022/2023

- *Janvier 2022 Galettes.
- *23 Juin 2022 Assemblée générale et changement de présidence.
Remplacement de Mme Baillarguès par Mme V. Legros & J.B Cantegrel.
- *4 Juillet 2022 Repas de fin d'année avec l'orchestre André Alle.
- *4 Novembre sortie à Bergerac pour voir la revue cabaret « Bergerac Pétille ».
- *13 Novembre 2022 Thé dansant avec l'orchestre Alexis musette.
- *19 Décembre 2022 Bûches de Noël.



L'association vous souhaite une bonne année 2023.

PREVISIONS POUR 2023



- *Jeudi 12 Janvier Galettes.
- *Mardi 17 janvier sortie en bus au « Festival des lanternes à Montauban »
- *Lundi 20 Février à 9h Atelier CUISINE « CHOUCROUTE » suivi du repas.
- *Samedi 18 Mars à 21h « BAL DE CARNAVAL avec l'orchestre S. Tinelli. (Déguisé ou Non).
- *Dimanche 16 Avril à 14h « LOTO ».
- *Fin Juin 2023 Repas de fin d'année.
- *Dimanche 10 Septembre à 14h30 Thé dansant.
- *Dimanche 12 Novembre à 14h30 Thé dansant.
- *Décembre Bûche de Noël.



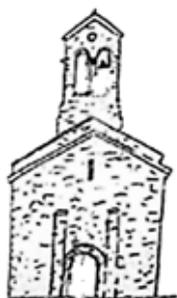
Association Familles Rurales

Jean Bernard Cantegrel
06 32 16 17 56
05 53 71 56 90
jeanbernard.cantegrel@orange.fr

Véronique Legros
06 95 31 15 63
verolegros47@orange.fr



Comité paroissial de Trentels - Ladignac



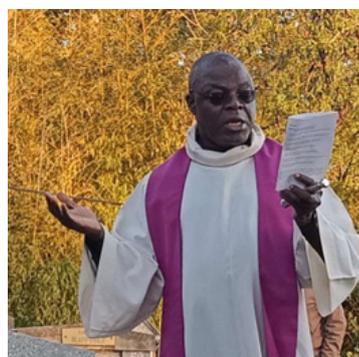
PAROISSE SAINT JACQUES EN VALLEE DU LOT

« En ce début d'année 2023, le Père Thaddée MBOCK et la communauté des chrétiens de Trentels-Ladignac vous présentent leurs vœux les plus chaleureux.



Départ de notre curé, arrivée d'un nouveau curé

le Père Faustin NKOLO MVONDO retourne poursuivre son ministère dans son diocèse d'OBALA au Cameroun. La paroisse a tenu à lui rendre hommage au terme de sa dernière messe lors d'une réception à laquelle participait notamment Monsieur Lionel PAILLAS, notre Maire. Jean BIASIORI- POULANGES, notre délégué pastoral, lui adressait notre gratitude pour le travail accompli durant ses cinq années parmi nous : « Nous garderons de vous le souvenir d'un pasteur à la parole sûre, brève, pertinente. Alors quand vous serez dans votre diocèse du Cameroun, à l'occasion d'une soirée étoilée, regardez les étoiles et pensez qu'à des milliers de kilomètres, sur les berges du Lot, les paroissiens de Saint-Jacques-en-Vallée-du-Lot contemplent aussi les mêmes étoiles. Nous aurons de vos nouvelles mais surtout nous resterons unis dans une même prière. » Et il faut croire que ce vœu se réalise car il n'est pas rare qu'avec l'aide des réseaux sociaux nous recevions des petits messages du Père Faustin.



Le dimanche 09 octobre, Mgr Hubert HERBRETEAU, notre évêque, venait installer le nouveau Curé, le Père Thaddée MBOCK, également d'origine camerounaise, mais précédemment curé à la paroisse Saint-Martial des Coteaux (CANCON et CASTILLONNÈS). Le Père Thaddée est un religieux de la congrégation des Pallottins (Société de l'Apostolat Catholique). Au terme d'une très belle célébration, l'assemblée était invitée à se retrouver pour un « pot de l'amitié » auquel participaient plusieurs élus, dont notre maire de TRENTELS. Notre délégué pastoral, au nom de la paroisse, manifestait la disponibilité des chrétiens de la paroisse pour l'aider à conduire notre communauté dans toutes ses missions : une Église priante, fraternelle, solidaire et accueillante à tous, cheminant dans une vraie démarche synodale. Il concluait ainsi son intervention : « cette Église qu'il nous plaît de vouloir continuer à faire vivre avec vous, sous votre conduite, nous la voulons fondée sur la Foi de chaque baptisé, nourrie par la lecture de l'Évangile, fortifiée par les sacrements et la prière personnelle et communautaire de chacun. Non pas une Église repliée sur elle-même ou sur de petites chapelles de pensée, mais une Église ouverte à tous, aux croyants, aux non-croyants, à celles et à ceux qui se questionnent, à tous ceux qui se trouvent aux périphéries de ses zones de confort, une Église de chrétiens qui témoignent non pas tant par des paroles, mais avant tout par une qualité de vie et d'engagements, une Église présente dans vie de la Cité.... Père, nous tenons à vous assurer que c'est dans cet esprit d'unité, de respect et de soutien que nous entendons travailler à vos côtés et que nous souhaitons une belle route à votre mission parmi nous. »

La prière mensuelle :

Elle a lieu le dernier mercredi de chaque mois à 16h00.
Elle est animée par Madi BIASIORI. Prières,
chants et partage d'Évangile suivis très souvent d'une collation partagée.
Cette prière est ouverte à tous.



L'éveil à la Foi :

est proposé aux enfants de 3 à 7 ans par Madame Eliane PAPION (Tél ; 06 99 47 69 39) et Madame Monique CARIMALO (Tél ; 06 73 89 66 90). Vendredi 6 janvier, vendredi 24 février, vendredi 17 mars, vendredi 28 avril, vendredi 12 mai, vendredi 16 juin de 17h30 à 19h00 à la maison paroissiale de Port de Penne. Les enfants y découvrent qu'ils sont aimés de Dieu.



Prochaines réunions les dimanches :

- 8 janvier 2023
- 19 mars 2023
- 02 mai 2023
- 26 février 2023
- 30 avril 2023
- 14 mai 2023

Le Flash-Info, bulletin religieux paroissial :

Il contient les horaires et les lieux des messes, des articles de notre curé, des enseignements du Pape François. Nous le trouvons à la boulangerie de Trentels, chez Monsieur et Madame MACALLI.

Messe des familles pour la Paroisse Saint-Jacques en Vallée du Lot :

chaque mois une messe dite « des familles » est célébrée en l'église de Saint-Sylvestre, le dimanche à 11h00 : elle réunit tous les paroissiens bien sûr, mais tout spécialement les enfants du catéchisme et leurs familles. Nos familles de Trentels et de Ladignac y sont donc invitées.

La semaine Sainte à Trentels:

Le chemin de Croix du Vendredi saint, s'est déroulé en l'église de Trentels. Il rappelle le douloureux chemin qui mène le Christ au calvaire, lieu de sa crucifixion et de notre rédemption. Cela nous rend proche de ceux qui souffrent et de ceux qui espèrent.

Texte de l'année 2022 : "Vivante Eglise en Lot et Garonne"

Septembre 2022, lettre pastorale de Monseigneur HERBRETEAU, notre évêque sur le thème "Que désirons nous vraiment". L'importance du vivre ensemble défini comme la recherche du bien commun et sa réalisation. Cette lettre est un support à notre réflexion tout au long de l'année 22/23 surtout au moment où nous échangeons des vœux dans un contexte social, économique et géopolitique difficile. Qu'est-ce qui a du prix à nos yeux ? Cette lettre est disponible à la maison paroissiale de Saint Sylvestre.

Le Père Thaddée MBOCK a commencé son ministère auprès de notre communauté. Il célèbre la messe dominicale à Saint-Sylvestre tous les dimanches à 11h00, ainsi qu'à tour de rôle dans chacun des 33 autres clochers qui lui sont confiés dont l'église de Trentels et celle de Ladignac.

Il est disponible à la maison paroissiale de Port de Penne.
Merci pour son accompagnement plein de tact et d'affection.
Il est venu bénir les tombes de nos cimetières au mois de novembre. Moments de recueillement et de prières pour nos défunts.



Pèlerinage paroissial à Peyragude :

le 26 mai, jour de l'Ascension, notre pèlerinage a donné lieu à une belle fête paroissiale sur une grande partie de la journée
Nous espérons pouvoir recommencer cette démarche à la Vierge de Peyragude pour la fête l'Ascension 2023.

Obsèques religieuses :

Au moment d'un décès dans une famille il importe d'avertir tout d'abord Madame Marguerite DELMAS (tél. : 05 53 41 27 19) : c'est elle qui coordonne l'équipe « funérailles » composée de Mesdames Marguerite DELMAS, Marie-Pierre GUGOLE, Dominique CONORT et Bernadette SIMOUNET.

Se sont endormis dans l'Espérance de la Résurrection :

A Ladignac : André FAILLET (91 ans), Pierre LALBIE (92 ans), Laurence MARROUSSY (99 ans).

A Trentels : Christian CASSAIGNE (82 ans), Renée CORIO (89 ans), Raïssa MANENC (100 ans) et Daniëlle MARTINET (74 ans). Cette dernière nous a quittés après une longue vie au service de la paroisse, une amitié et un dévouement que nous ne pourrions oublier.

Baptêmes:

Pour demander un baptême, il convient de s'adresser avant tout au secrétariat de la Paroisse (tél. : 05 53 41 26 69), qui a en charge la préparation au baptême des enfants.

A été accueillie dans la Communauté des baptisés cette année à Trentels : Lénora MANENC

Catéchèse et sacrements de l'initiation chrétienne : Prendre contact avec Mme Sylvie ALEJO via la maison paroissiale de Port de Penne qui assure cette responsabilité à la demande du Père Thadée..

Nos catéchistes sont : Mme Dominique CONORT, Cécile LASSERRE, Sylvie ALEJO

Service de visites aux malades : Un service de visites aux malades existe sur notre paroisse.

Il est assuré par madame Josette FRICK d'Auradou.

Vous pouvez la joindre au 09 62 61 52 05 et fixer avec elle une rencontre.

Elle peut au cours de cette visite, apporter la communion aux personnes malades qui le désireraient.

Café solidarité et MCR (Mouvement Chrétien des Retraités) :

La responsable est Madame Josette FRICK (Tél : 09 62 61 52 05). Le café solidarité permet de recueillir des fonds pour aider des personnes dans le besoin. Ses réunions sont annoncées dans le bulletin mensuel de notre paroisse.

Informations pratiques :

Madame BERTHOUMIEUX secrétariat Maison Paroissiale, 7 place du 8 mai 1945, Port de Penne, 47140.

Tél : 05 53 41 26 69. mail : paroissesaintjacques@diocese47.fr



Nos centenaires

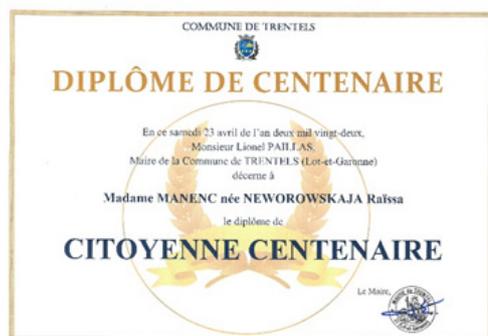
En 2022 la commune de Trentels a fêté deux centenaires ; pour ces occasions elles étaient toutes deux, entourées de leur famille.



Resi MANENC

Au mois d'avril la municipalité a pu ainsi saluer madame Resi MANENC qui fêtait ses 100 ans avec plusieurs générations regroupant enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et nombre de cousins et parents venus parfois de loin pour la célébrer autour d'une belle journée.

Pour honorer ce moment la municipalité a offert à madame MANENC, une composition florale et un diplôme de centenaire dans la joie et la convivialité autour d'une coupe de champagne.



Odette FABRE

Ce fut ensuite au tour de madame Odette FABRE, seconde centenaire de l'année mise à l'honneur par la commune au mois d'octobre, et fêtée par ses proches à l'occasion d'une réunion de famille où plusieurs générations représentées par ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et parents étaient venus l'entourer de leur bonté et de leur amour au sein de la demeure familiale.

Elle reçut de la part de la mairie fleurs et diplôme et a pu trinquer avec le maire et les adjoints dans un bon moment de partage.



Pour ces deux événements, la commune a tenu à faire honneur à nos anciennes saluant les familles qui nous accueillirent pour ces deux moments festifs.

Fêtes et Cérémonies

Après deux ans de calme, l'année 2022 a de nouveau vu l'organisation de très nombreuses manifestations sur notre commune, lotos, thés dansants, randonnées, débats d'idées, marché de Noël, repas associatif, commémorations, 14 juillet....

2023 ne sera pas en reste.

Vous pouvez dès à présent noter sur vos agendas l'organisation de 2 marchés gourmands les 29 juillet 2023 et 19 août 2023 sur le Boulodrome de Ladignac.



Le traditionnel bal du 13 juillet avec son feu d'artifice à Lustrac sur le stade.

Mais aussi la randonnée d'Octobre Rose le dimanche 01 octobre qui partira de la Salle des Fêtes de Trentels

sans oublier les commémorations de l'armistice de la guerre 39/45 le 08 mai et celle de l'armistice de la guerre 14/18 le 11 novembre.

S'y ajouteront de nombreuses manifestations organisées par nos associations.

Nous souhaitons ici les remercier pour leur investissement, mais surtout celui de tous les bénévoles qui œuvrent dans chacune d'entre elles pour proposer des activités et des manifestations au plus grand nombre d'entre nous.

Boule de Trentels - Ladignac

2022 - C'est l'année de la reprise d'activité pour notre association, après deux ans d'arrêt de la pratique de notre passion, les compétitions individuelles et par équipes sont relancées.

Nous étions inquiets, suite à la baisse des licenciés, mais « l'amour de la pétanque » a été plus fort, et le nombre d'adhérents est remonté jusqu'à dépasser la soixantaine de licences pour cette nouvelle année.

BILAN SPORTIF

- Qualifications aux Championnat de France : Autant l'an dernier nous pouvions nous glorifier du titre départemental en Jeu Provençal de Christophe LEGROS, Daniel CADET et Bruno GERARD, au tant cette année pas de titre, mais beaucoup d'équipes ont franchi les pré-qualifications, avec une mention particulière à l'équipe Vétéran (Christophe LEGROS - Claude BRAHMI - Daniel CADET) qui s'incline en quart de finale du titre départemental.
- Championnat/équipes OPEN / SENIOR : 2 équipes engagées en 2ème Division, les résultats sont excellents puisque les deux équipes remontent en 1ère division. De plus, l'équipe dirigée par Bruno s'incline en finale départementale devant Castelmoron.
- Championnat/équipes VÉTÉRAN : 2 équipes engagées en 2ème division, les deux montent en 1ère division. L'équipe coachée par Daniel CADET devient Championne 47.
- Joueurs devenus Champions départementaux : BRAHMI Claude, CADET Daniel, DELPONT J. Michel, GONZALES Christian, LEGROS Christophe, MARENGHI Walter, MESPOULHE J.

ENTRAÎNEMENTS

On peut jouer tous les jours sur le terrain de Ladignac ou dans le boulodrome couvert

Les jours d'entraînements sont les suivants :

- Lundi après-midi : 14 h
- Mardi soir : 20 h 30
- Mercredi après-midi : 14 h
- Vendredi après-midi : 14 h
- Vendredi soir : 20 h 30

Vous pouvez venir participer, vous y serez très bien accueilli, même si vous êtes « débutant »

Le boulodrome est très bien éclairé et chauffé, les jours et horaires mentionnés plus haut, s'appliquent même l'hiver.

Un numéro pour des renseignements complémentaires : 06-88-56-32-04

La Boule Trentels - Ladignac vous félicite
Champion Vétéran 2ème division 13/09/2022

20

Brahmi Claude, Cadet Daniel, Delpont Jean Michel, Gonzalez Christian, Legros Christophe, Marenghi Walter, Mespoulhe Jean Jacques, Moreno Patrick.

La Boule Trentels - Ladignac vous félicite Vice champion
Open 2ème division 18/09/2022

24

Aranzate Louis, Aranzate Victor, Bonhomme Maurice, Brahmi Claude, Cadet Daniel, Geard Bruno, Gonzalez Christian, Gonzalez Nicolas, HOUAOURA Ali, HOUAOURA Mustapha, Monique Gilles

**Bonne et heureuse
année 2023**

**Boule de
Trentels - Ladignac**

A SAVOIR



<https://www.fumelvalleedulot.com/fr/page/94/sport-1>

15€ de réduction sur votre licence sportive

À retirer au Pôle Développement Territorial :
34, Av. de l'Usine 47500 FUMEL
Renseignements Florent Seyral : 05 53 36 88 58

Conditions d'attribution :

Avoir moins de 25 ans
Résider sur une commune de
Fumel Vallée du Lot
Être non-imposable



FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château 47502 FUMEL - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16
www.fumelvalleedulot.com

Pièces à fournir :

Attestation d'inscription dans une
association sportive
Avis de non-imposition, sur les
revenus 2021



Renseignements Florent SEYRAL : 05 53 36 88 58
sportsante@cc-dufumel.fr / www.fumelvalleedulot.com

■ ESPACES AQUATIQUES

● Théâtre d'Eaux à Fumel

Adresse: Chemin de la Recluze, 47500 Fumel - Contact: 05 53 75 10 05

● Espace Aqualudique à Penne d'Agenais

Adresse: Ferrié, 47140 Penne d'Agenais - Contact: 05 53 70 66 58

● Bassin d'Initiation à Monsempron-Libos

Adresse: 14 impasse André Labat, 47500 Monsempron-Libos - Contact: 05 53 75 07 98

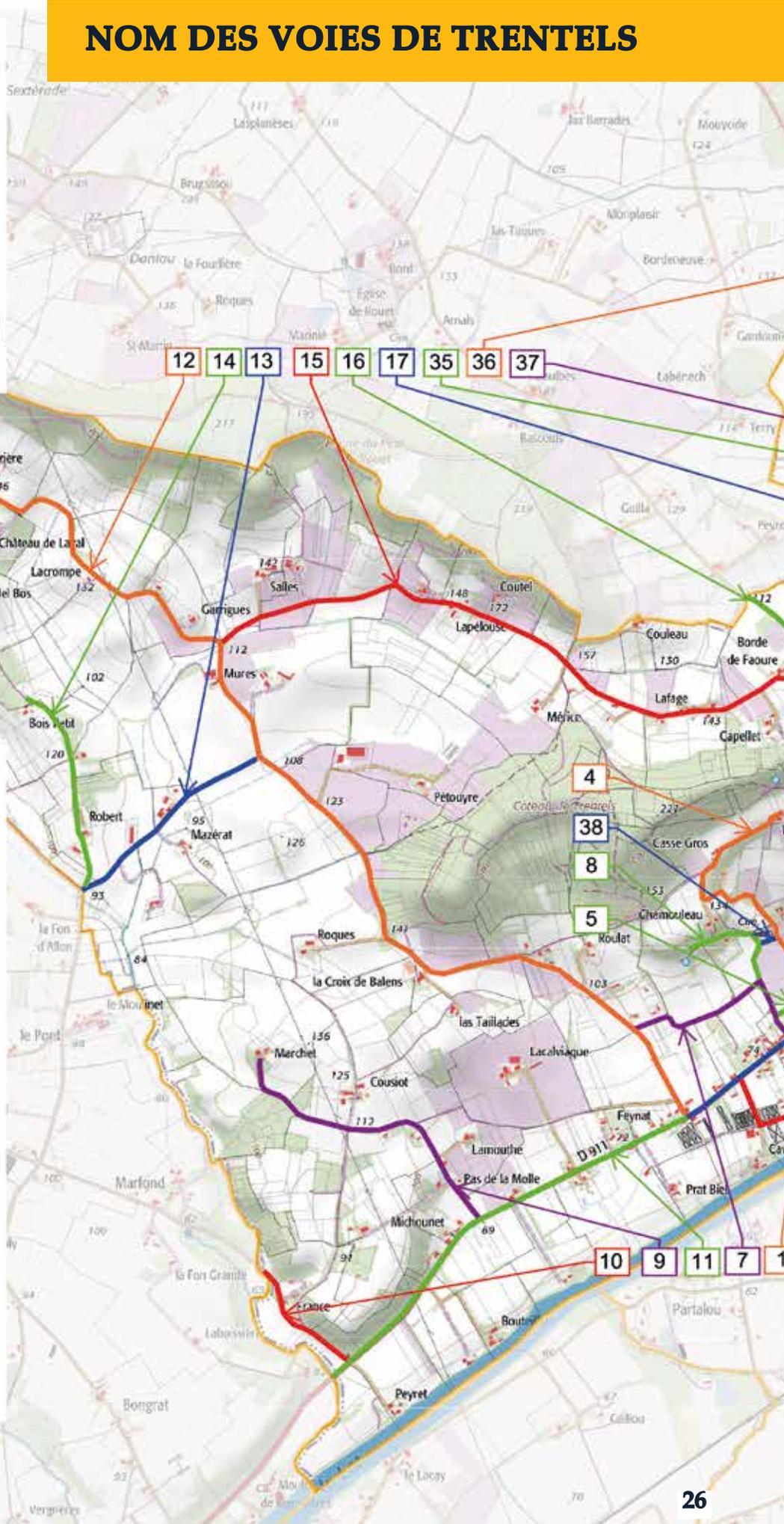
NOM DES VOIES DE TRENTELS

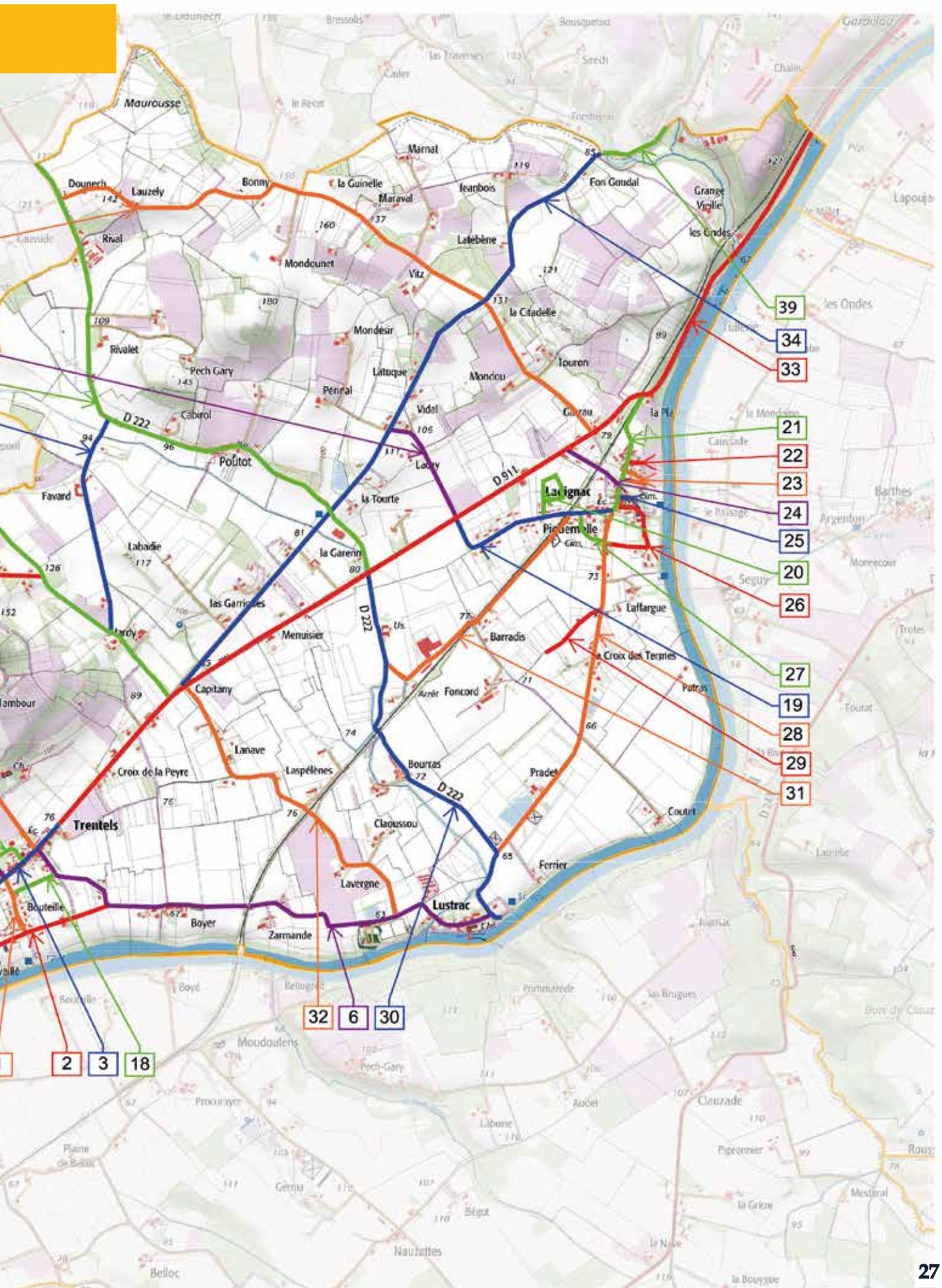
Rep. Voie

- 1 Lotissement bouteille
- 2 Rue de la liberté
- 3 Avenue de la république
- 4 Route de l'église
- 5 Rue de la mairie
- 6 Route de Lustrac
- 7 Chemin de Borde haute
- 8 Chemin de la source
- 9 Chemin de Couziot
- 10 Route de France
- 11 Route de Villeneuve
- 12 Route du Château de Laval
- 13 Route de St-Aignan

Rep. Voie

- 14 Chemin de bois petit
- 15 Route de Lafage
- 16 Route de Jardy
- 17 Route de Favard
- 18 Chemin des arts
- 19 Rue de Piquemolle
- 20 Lotissement pièce grande
- 21 Rue des Ondes
- 22 Impasse des kiwis
- 23 Chemin de la fontaine
- 24 Rue de la barrière
- 25 Place St-Jean-Baptiste
- 26 Rue du lavoir
- 27 Rue de Perbais
- 28 Route de la résistance
- 29 Chemin du vieux chêne
- 30 Route du Lot
- 31 Route de la gare
- 32 Route du stade
- 33 Route de fumel
- 34 Route Napoléon
- 35 Route de St-Aubin
- 36 Route de la citadelle
- 37 Route de Lacay
- 38 Place St-Christophe
- 39 Route de Libos





L'association de l'USTL XIII



Union Sportive Trentels Ladignac XIII

Après une saison 2021-2022 quelque peu compliquée sportivement due au choix d'être restés au niveau National, malgré un effectif un peu limité, cette saison 2022-2023 s'annonce un peu plus prometteuse étant descendus en Fédérale et ayant étoffé l'effectif avec des jeunes très volontaires.

Nous avons donc commencé à travailler dès Juin dernier pour repartir sur une nouvelle saison beaucoup plus dynamique, tout d'abord en relançant l'école de rugby qui manquait depuis tant d'années.

Pour ce faire, deux journées «découverte» ont été réalisées, ayant pour but d'attirer un maximum d'enfants de la commune et des alentours :

- Journée découverte du 26 Juin
- Journée découverte du 10 septembre

Deux journées très réussies avec une moyenne de 30 enfants.



Journée du 26 Juin 2022



T-shirt et ballon remis lors de cette journée. **Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour votre aide financière, qui a permis d'offrir ces cadeaux.**

Ensuite, nous avons organisé la soirée du 14 Juillet, qui a été une belle réussite notamment grâce à votre collaboration :



La saison étant repartie début septembre, nous n'avons cessé de rester dans cette dynamique, avec une école de rugby comptant, pour une première année, pas moins de 29 enfants licenciés et une équipe première bien restructurée.

Depuis la reprise, sur 3 matchs joués à domicile, 3 repas d'avant match ont été organisés et nous avons pu faire jouer nos petits deux fois en lever de rideau contre l'école de rugby de Villeneuve.

Ce qui a donné lieu à deux belles journées sportives sur notre stade de Lustrac avec des supporters venus en nombre.



Pour finir l'année, le Samedi 17 Décembre, au soir, un repas de Noël a été organisé, pour le plus grand plaisir des petits et grands, avec le passage du Père-Noël et le tirage de la tombola.



Un loto a clôturé cette première partie de saison, le 27 Décembre.

Après une petite coupure, lors de ces fêtes de fin d'année, la seconde partie de saison devrait s'annoncer tout aussi mouvementée :

- Vente de calendriers 2023
- Plusieurs matchs à domicile pour la première, avec repas d'avant match et à nouveau quelques levers de rideau de l'école de rugby
- Un Loto
- La réception d'un plateau des écoles de rugby au stade de Lustrac. Environ 150 enfants à accueillir, dont 6 écoles de rugby des alentours.
- Une convention signée avec l'école Ste CATHERINE de Saint-Sylvestre pour l'intervention de Damien GAUTIER, les mois de Mai et Juin dans l'école, ayant pour but d'attirer d'autres enfants pour la saison prochaine.
- Un repas de fin de saison, courant Juin 2023
- Une nouvelle Journée découverte en Juin



Tout le club se joint à nous et vous remercie pour votre soutien.



Association Plein Vent

2022-2023 s'annonce sous les meilleurs jours et dans la continuité, tous les ateliers ont repris en septembre ou octobre. C'est avec plaisir que nous avons accueilli une chorale au sein de Plein Vent « Les voix du vent » animée par Véronique Brau. Agréable surprise vu les participantes, dynamisme, jeunesse, projets, tout un programme.

Nous avons créé un atelier jeux de société pour permettre aux participants de passer un moment de loisirs et de détente. En alternance avec la randonnée des Mille-pattes, un jeudi sur deux. Un planning avec les dates est disponible.

Vu la réussite de notre journée Méli-Mélo, l'animation par les danses occitanes nous a permis de passer un très bon moment, nous envisageons de renouveler en 2023, certainement au mois de septembre, peut-être dans un nouveau concept, mais avec le même esprit de convivialité. C'est l'occasion pour les animateurs des différents ateliers de parler de leurs activités, aux adhérent(e)s de Plein Vent de se rencontrer pour échanger et partager une agréable journée tous ensemble.

Dans les projets sont également prévus, un Bal de Danses Traditionnelles Occitanes le 25 février 2023 animé par « Lo Vent Follet », le Grand Gala le 24 juin 2023 de l'atelier Jazz-Pop animé par Sandra Modolo.

Rappel des différents ateliers proposés par l'association :

- ◆ **Chorale** tous les jeudis de 20h30 à 22h30
- ◆ **Danses occitanes** tous les mercredis de 19h à 20h30
- ◆ **Dessin crayons aquarelle** tous 15 jours le mardi de 15h à 17h30
- ◆ **Débat d'idées** le 3eme mardi du mois de 20h45 à 23h
- ◆ **Écriture** une fois par mois le vendredi de 9h à 13h
- ◆ **Jazz-Pop et Danse de salon** le lundi de 18h à 20h, le mardi de 18h à 20h puis de 20h30 à 21h30
- ◆ **Jeux de société** le jeudi tous les 15 jours de 14h à 17h
- ◆ **Lecture à voix haute** le jeudi tous les 15 jours de 10h à 12h
- ◆ **Randonnée** le jeudi tous les 15 jours de 13h30 à 17h
- ◆ **Yoga** tous les mardis de 18h45 à 20h15 (hors vacances scolaires)

Pour vous renseigner 06 71 12 69 24 ou nous joindre par mail plein-vent-trentels@hotmail.fr

Meilleurs vœux pour l'année 2023

Jumelage Perbais-Trentels-Ladignac

Retour sur les moments forts de cette année 2022

Janvier 2022 : Assemblée générale

Notre très chère secrétaire souhaite transmettre bloc-note et crayons, Anne-Marie JOUHAUD passe le flambeau à Cécile Marrot et Marlène Hermet

Du 13 au 18 Avril 2022 : Après une période Covid un peu compliquée

Arrivée de nos Amis belges pour un séjour qui nous semble toujours beaucoup trop court mais tellement intense en émotions

1 Mai 2022 : Organisation d'un vide grenier

3 et 4 Décembre : 4ème Marché de Noël

28 Décembre : Organisation d'un concert Lyrique



L'année des défis !

1200 km pour rejoindre Trentels à vélo !



Quoi de neuf en 2023 ?

10 Février 2023 : Assemblée générale

12 Mars 2023 : Vide dressing

Mai 2023 :

1 mai : Vide grenier

17 mai : Départ pour notre séjour belge

2 et 3 Décembre 2023 : 5ème Marché de Noël

La recette du Jumelage

Les ingrédients sont issus d'un mélange de nos spécialités locales et de nos différents bijoux culturels Pruneaux, noisettes, saucisson, l'ajout de quelques molécules de bière mais aussi et surtout une bonne dose de convivialité et de partage !

Des idées fourmillent et n'attendent que vous, si vous souhaitez rejoindre notre famille Jumelage, n'hésitez pas à nous contacter

Le bureau :

André Jouhaud, Cécile Marrot, Marlène Hermet, Viviane Gorny et Marylin LAMBERT

Les obligations des propriétaires

Des abords élagués, un réseau préservé

En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisations diminue de 50%.

Par ailleurs, en coordination avec les opérateurs, des campagnes d'élagage peuvent être organisées par les collectivités sur l'ensemble de leur territoire. Ces initiatives ont déjà démontré toute leur efficacité dans la sauvegarde de ces réseaux.

L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.

Sécurité des personnes, préservation des réseaux, esthétique des parcs et jardins et santé des végétaux.

L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous



Orange - SA au capital de 10 640 226 396 €
111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux
380 129 866 RCS Nanterre

Ne pas jeter sur la voie publique



orange

Afin de prévenir l'endommagement des réseaux de communications électroniques et de permettre le déploiement de ces réseaux, l'élagage est un combat commun que nous, Orange, devons mener avec les collectivités locales et qui s'inscrit dans un cadre législatif qu'il convient de faire respecter.

Les efforts d'Orange pour entretenir le réseau ne faiblissent pas puisque nous continuons de le moderniser, d'intervenir pour assurer sa maintenance préventive et de poursuivre son déploiement.

Si une coopération d'Orange avec les collectivités locales est incontournable et vertueuse, la commune peut également inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier.

Par ailleurs, un référent du réseau cuivre par département est identifié au sein d'Orange. Il est un interlocuteur privilégié pour échanger sur les difficultés rencontrées et, dans le cas d'une action d'élagage à entreprendre, adapter la démarche adéquate selon la situation juridique de l'occupation identifiée.

Les bénéfices de l'élagage

Il apparaît indispensable de conserver une cohérence entre les politiques environnementales actuelles et le développement et le bon fonctionnement de nos outils de communication.

L'élagage et le débroussaillage permettent notamment d'éviter les chutes de branches et de limiter les risques de détérioration des installations qui pourraient entraîner une interruption des services.

Les bénéfices de l'élagage sont multiples pour

La collectivité

Garantir la sécurité des personnes.

Sauvegarder la sûreté et la commodité des passages, la conservation des chemins et garder une vision esthétique de l'environnement.

Préserver les réseaux filaires aériens.

Maintenir la continuité des services de communication.

Accélérer le déploiement du réseau fibre.

Développer l'attractivité du territoire grâce à un réseau de qualité favorisant le télétravail.

Le propriétaire

Favoriser une bonne santé de ses arbres et préserver leur qualité, leur esthétique et un confort de récolte.

Limiter le ramassage des feuilles.

Prévenir la chute de branches.

Prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communication électronique.

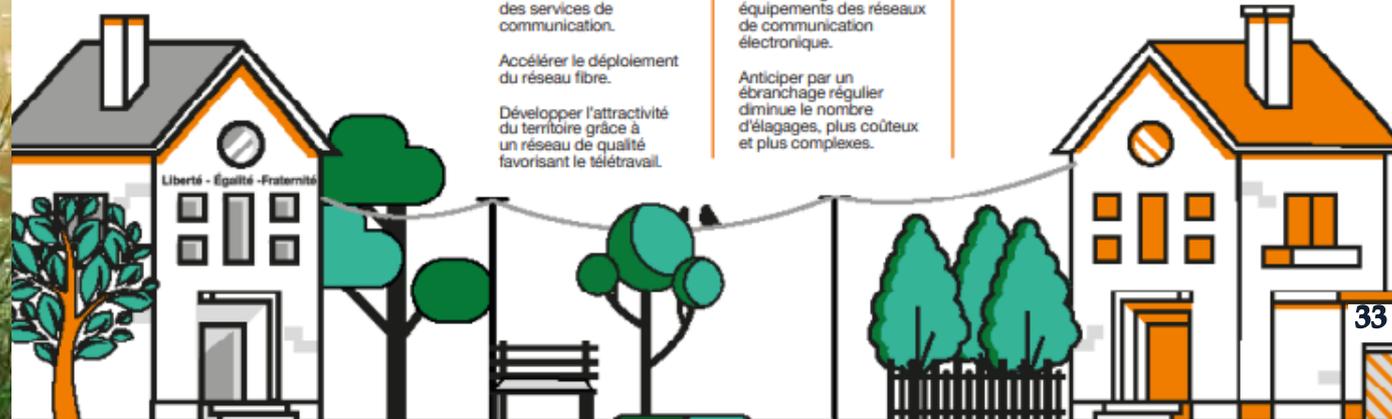
Anticiper par un ébranchage régulier diminue le nombre d'élagages, plus coûteux et plus complexes.

L'opérateur

Garantir une sécurité et une fiabilité du réseau.

Faciliter le tirage des câbles en cas de déploiement de fibre optique.

Initier une coopération avec la collectivité favorisant la sauvegarde des réseaux.





L'élagage un enjeu pour tous
Règles et responsabilités

L'élagage, un enjeu pour tous



La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an.* L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique.

Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

*source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt



Techniques d'élagage

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, Enedis a recours à la technique de la "girafe".

ÉLAGAGE PAR "GIRAFE"

La "girafe" est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Les nouvelles techniques complètent l'élagage traditionnel. Ainsi, les élagages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

30 000 km

C'est la longueur de lignes élaguée chaque année

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « *couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.* »

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

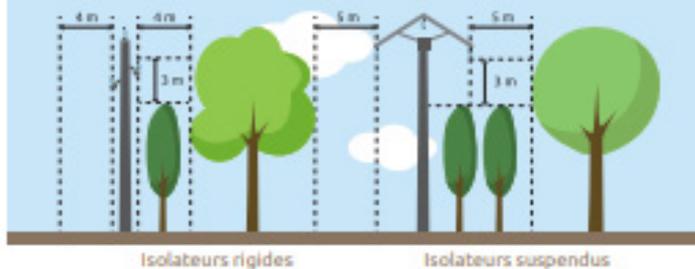
« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »

Les règles et les distances

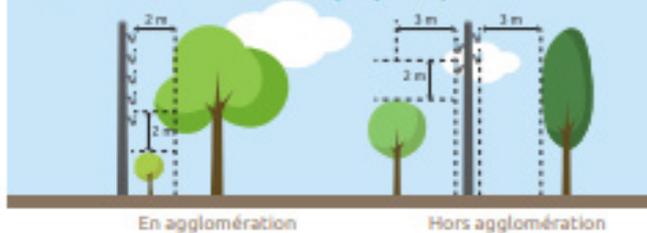
Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Enedis peut demander que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.



Agen, le 22 mai 2018

Lancement de la Plateforme territoriale d'appui de Lot-et-Garonne : Une nouvelle organisation de proximité pour soutenir les professionnels, faciliter les parcours de santé des personnes atteintes de maladies chroniques et préserver l'autonomie des personnes âgées

Pour répondre aux enjeux des maladies chroniques et de la perte d'autonomie, la loi de modernisation de notre système de santé prévoit la mise en place de Plateformes territoriales d'appui (PTA) pour soutenir les professionnels dans la coordination des parcours de santé complexes en fédérant les dispositifs existants. Le déploiement de ces PTA est piloté par l'Agence régionale de santé, en lien avec les acteurs locaux. La première PTA en fonctionnement est celle du Lot-et-Garonne.

Relever le défi des maladies chroniques et de la perte d'autonomie en privilégiant le domicile

L'allongement de l'espérance de vie et le développement des maladies chroniques génèrent de nouvelles problématiques de santé. De plus, les patients souhaitent aujourd'hui continuer à vivre chez eux en préservant leur autonomie quel que soit leur âge, leur pathologie ou leur handicap. Par ailleurs, le développement des soins ambulatoires modifie le travail des professionnels de proximité et en particulier celui du médecin traitant, pivot de la prise en charge. Il est nécessaire désormais de prévenir les hospitalisations évitables et les ruptures de parcours.

Simplifier l'accès aux dispositifs de coordination

Différents dispositifs de coordination des ressources du secteur de la santé, du social et du médico-social sont déjà présents dans le territoire (CLIC, MAIA, réseaux de santé...). L'articulation de ces dispositifs doit être renforcée dans une logique de simplification de l'offre existante et de sécurisation des parcours de santé. **Il s'agit de mettre en place une organisation territoriale plus claire et plus structurée avec une porte d'entrée unique.**

Soutenir les professionnels face aux situations complexes

Les patients atteints de maladies chroniques peuvent présenter d'autres pathologies, parfois associées à des problèmes sociaux, psychosociaux ou économiques. Ces situations complexes nécessitent **plusieurs intervenants des secteurs de la santé, du social et du médico-social pour permettre une prise en charge globale et favoriser le maintien à domicile.** Le médecin généraliste et les équipes de soins de proximité (infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacien...) peuvent avoir **besoin d'un soutien et d'un appui** pour évaluer la situation, mobiliser et coordonner les ressources nécessaires.

Une organisation simplifiée, un contact unique

La PTA de Lot-et-Garonne regroupe et coordonne **9 dispositifs complémentaires qui agissent en faveur des parcours de santé et du maintien à domicile** : 3 CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), 2 réseaux de santé, 3 MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) et le DAC ETP (Dispositif d'Appui à la Coordination en Éducation Thérapeutique pour les Patients).

Un numéro d'appel unique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h : **0809 109 109** (service gratuit – prix d'un appel local) pour :

- **Les professionnels :**
 - information, conseil, orientation (recherche d'un intervenant ou d'une structure, aides sociales, services à domicile, aide aux aidants...),

- soutien à l'organisation des parcours de santé complexes (évaluation de la situation du patient, coordination et suivi des interventions, appui pour les admissions et sorties d'hospitalisation),
 - appui aux pratiques et aux initiatives professionnelles (élaboration d'outils partagés, diffusion de bonnes pratiques, appui à la mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutiques).
- **Les patients et leurs proches :**
 - recherche d'un professionnel, d'une structure ou d'un dispositif,
 - besoin d'un conseil, d'une évaluation ou d'une aide.

Deux exemples concrets

> **Jeanne, 75 ans**, atteinte d'une maladie neurodégénérative vit à domicile avec son mari Guy (84 ans) qui s'occupe seul de son épouse. Son mari est épuisé et souffre d'une hypertension artérielle.

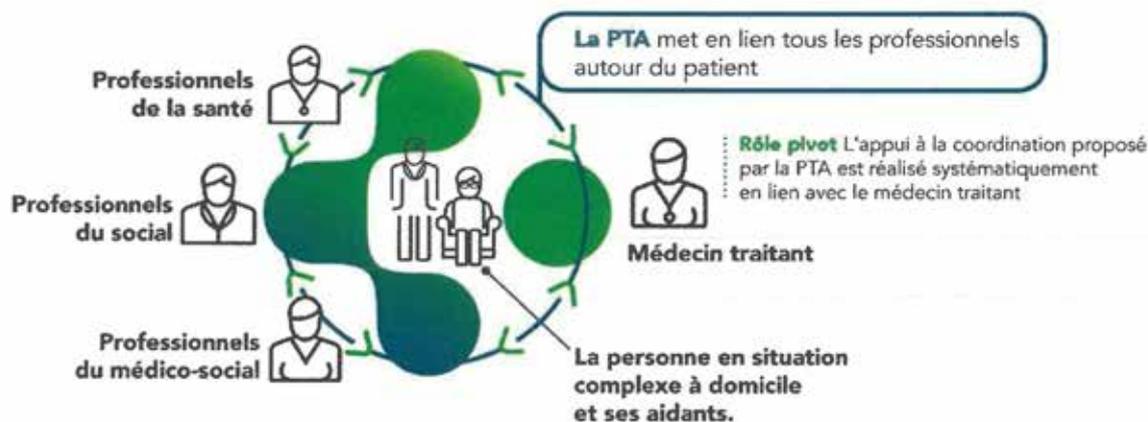
Appui de la PTA

Accompagnement du couple dans ses démarches : demande d'APA (allocation personnalisée d'autonomie), mobilisation d'un service d'aide à domicile, organisation d'un accueil de jour pour permettre à Guy de se reposer.

> **Aurélien, 56 ans**, diabétique vit seul à son domicile, une hospitalisation est programmée.

Appui de la PTA

Organisation de l'admission à l'hôpital (préparation des documents administratifs et médicaux, moyen de transport, suspension temporaire du portage de repas), au moment de la sortie d'hospitalisation, lien pour l'envoi de tous les résultats d'exams au médecin.



De nouveaux outils d'information et de coordination au service des professionnels

La PTA met à disposition des professionnels :

- un système d'information partagé (Globule/Paaco) accessible depuis un ordinateur et en mobilité, pour faciliter la coordination autour du patient,
- une messagerie sécurisée,
- un annuaire des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de Lot-et-Garonne,
- des protocoles d'échange d'information entre professionnels,
- des outils de liaison « Ville-Hôpital »...

> Pour en savoir plus, consultez la plaquette de présentation de la PTA 47

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Département communication

Marie-Claude SAVOYE

Tél : 05 47 47 31 65

ars-na-communication@ars.sante.fr



Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Déclaration pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse 2022

Les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles ne sont pas assurables de façon traditionnelle.

Les personnes sinistrées peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une indemnisation dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour bénéficier d'indemnisation dans ce cadre, les personnes sinistrées doivent :

- déclarer l'évènement auprès de leur assurance dans les 5 jours suivant le sinistre,
- solliciter le maire de leur commune pour qu'il transmette à la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au bénéfice de sa commune.

Plusieurs d'entre vous ont déjà signalé l'apparition de fissures sur vos biens tout au long de l'année. A la suite d'un premier dépôt pour 2022 en septembre, les services de l'Etat ont demandé à la commune de déposer la demande pour l'année 2022 **en janvier 2023** (pour couvrir l'année entière).

Une fois la demande de la commune déposée auprès des services de l'Etat, la Préfecture adresse cette demande au ministère de l'intérieur, accompagnée d'éléments techniques. Une commission interministérielle émet un avis favorable ou défavorable à la demande. Ensuite, le ministre de l'Intérieur accorde ou refuse la reconnaissance sollicitée de l'état de catastrophe naturelle. Un arrêté interministériel est alors publié au Journal Officiel. Cette décision est ensuite notifiée par le Préfet à la commune demandeuse.

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, **le maire informe sans délai ses administrés qui disposent de 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur assurance, d'où l'intérêt de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.**

Votre courrier ou mail déclaratif individuel en mairie est **indispensable** pour que votre maire fasse une demande de catastrophe naturelle sécheresse auprès du ministère de l'Intérieur en janvier 2023 pour l'année 2022.

RAPPEL : attendre que l'Arrêté de Catastrophe Naturelle Sécheresse 2022 du ministère de l'Intérieur paraisse au Journal Officiel pour prévenir votre assurance. La mairie vous préviendra.

Connaissez-vous les services du Département de Lot-et-Garonne en matière de Solidarité ?

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

A quoi sert l'APA ?

A domicile, à compenser la perte d'autonomie d'un adulte dépendant. A prendre en charge, totalement ou en partie, les aides de toute nature nécessaires pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, vivant à domicile ou dans un établissement spécialisé.

Quels sont les critères d'attribution ?

Avoir 60 ans et plus. Être en perte d'autonomie (GIR 1 à 4).

Comment est calculée l'APA ?

En fonction du degré d'autonomie et des ressources, un plan d'aide est élaboré par une équipe médico-sociale en collaboration avec le bénéficiaire et son entourage.

LOTETGARONNE.fr

Le Département Cœur du Sud-Ouest

Service aides sociales

Direction de l'autonomie

Le service instruit les demandes d'aides sociales pour les personnes âgées.

9-12h / 14h-16h30

Du lundi au vendredi.

Tél. : 05 53 69 41 52

Tél. : 05 53 69 45 61

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Maison départementale des personnes handicapées de Lot-et-Garonne

Direction du développement social

SOLIDARITÉ

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

MDPH 47

9-11h45/13h45-16h

Du lundi au vendredi.

Tél. : 05 53 69 20 50

Fax. : 05 53 69 20 89

<https://www.mdph47.fr/>



La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a pour missions de vous orienter dans vos démarches et de faire respecter vos droits pour vous aider à reconquérir de l'autonomie. Dotée d'une équipe pluridisciplinaire de médecins, d'ergothérapeutes, d'infirmières et d'assistantes sociales renforcée par l'expertise apportée par divers organismes spécialisés, la MDPH a pour vocation de répondre à chaque situation individuelle en mettant en place un plan personnalisé de compensation du handicap.

Les interventions sont multiples et ont pour objectifs de favoriser une vie autonome et à domicile, par des aides financières nombreuses (allocations ou prestations), d'encourager les formules d'accueil alternatives (agrément de familles d'accueil, soutien aux structures d'hébergement), de favoriser l'intégration des jeunes personnes handicapées, (prise en charge du transport scolaire, soutien aux structures spécialisées ...) et de faciliter l'accès aux loisirs, au sport et à la culture, etc.

Le Centre médico-social de Fumel

Place Voltaire à Fumel

Les Centres médico-sociaux de Lot-et-Garonne offrent à la population un service de proximité à travers un accueil spécialisé, des consultations et de nombreuses interventions de prévention individuelle ou collective à domicile ou sur les lieux de vie.

Tous les professionnels, des équipes pluridisciplinaires, y travaillant vous apportent des réponses quant à la rencontre, entre autres, de problèmes financiers, familiaux ou de maltraitance.

En effet, étant en contact avec tous les autres organismes et partenaires associatifs, ils peuvent ainsi intervenir aussi bien dans le domaine de l'action sociale, de la santé, de l'éducatif ou encore de la protection judiciaire de l'enfance.

Centre médico-social

Fumel



Au service des nourrissons, des enfants, des adolescents, des parents, des personnes âgées, des personnes en difficulté...

Les actions proposées par le CMS Fumel sont gratuites

Du lundi au vendredi
9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

05 53 71 20 61



Site d'enfouissement à Monflanquin.



Semaine de caractérisation.

Le service Environnement de la Communauté de Communes FUMEL VALLÉE DU LOT est en charge de la collecte et du traitement des déchets produits sur l'ensemble du territoire.

La collecte est réalisée en régie par le service et le traitement est externalisé à des professionnels agréés. Ce traitement est différent en fonction de la typologie des déchets. Les emballages sont triés en centre de tri puis envoyés chez des recycleurs alors que **les ordures ménagères (poubelle noire) ne sont pas triées mais directement enfouies à Monflanquin.**

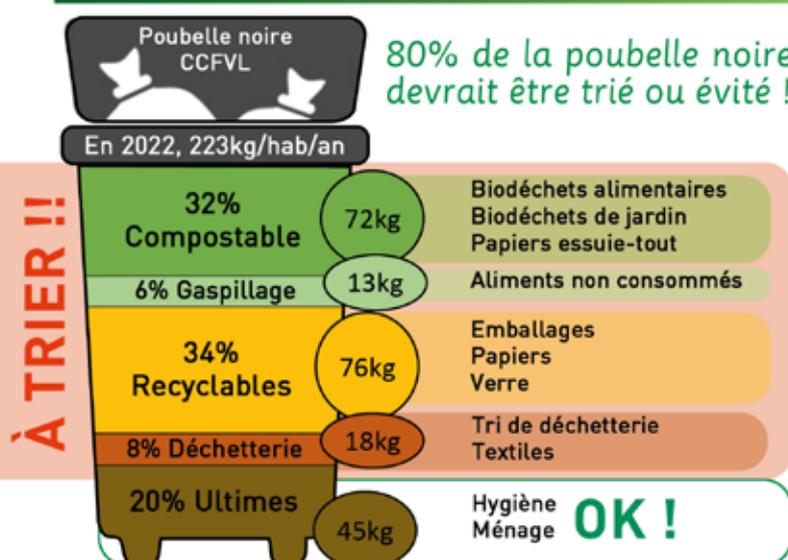
Afin de réduire cette part enfouie qui pollue, qui sature les sols et dont le coût ne cesse d'augmenter, il est impératif de trier ses déchets pour qu'ils soient correctement valorisés et réduire l'impact de l'augmentation des coûts de traitement.

Le geste de tri doit être simple et accessible à tous, c'est pourquoi la Communauté de Communes installera de **nouveaux points de tri en 2023** sur l'ensemble du territoire (Emballages, Papiers, Verre).

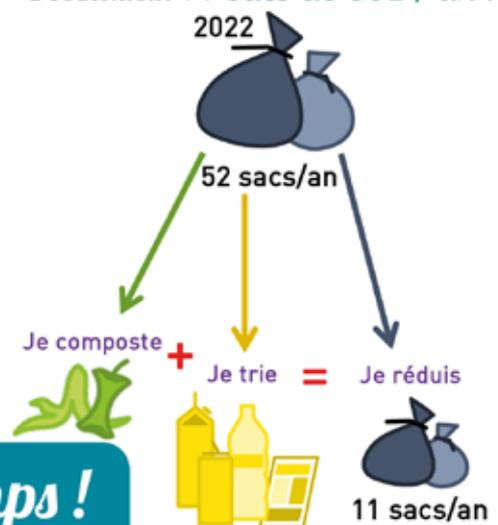
Ce déploiement de nouvelles colonnes de tri s'accompagnera d'un **nouveau mode de collecte en 2024** et d'un **nouveau mode de financement en 2025**. Ce projet de redevance incitative sera **présenté et expliqué à l'ensemble des usagers à partir de l'été 2023.**

Il n'est pas nécessaire d'attendre ces changements pour faire le tri de ces déchets !

En effet, la caractérisation des ordures ménagères réalisée en septembre 2022 met en évidence le manque de tri sur le territoire.



En moyenne, si le tri était correctement réalisé, un foyer du territoire devrait passer de **52 sacs de 60L / an** à seulement **11 sacs de 60L / an !**



Le tri, c'est partout et tout le temps !

Et pour mes déchets, je fais quoi ?

Emballages ménagers recyclables



Bouteilles et flacons en plastique, emballages et briques en carton, tous les sacs, sachets et films en plastique, emballages en métal

Verres



Bouteilles et bocaux en verre

Papiers



Journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, livres, courriers et enveloppes



Il ne reste alors que la poubelle de salle de bain et de ménage !

Le compostage permet de réduire considérablement vos déchets !

Les tontes de gazon, feuilles mortes, branches broyées, et tout autre déchet organique, une fois compostés, contribuent à un engrais 100% naturel et surtout reste une pratique économique et écologique.

Nous vous proposons deux modèles de composteurs en plastique de 400 litres (10€) ou 600 litres (15€).

Comment procéder ? À la maison ou pour mon quartier, réservez un composteur auprès de l'équipe prévention du service Environnement de Fumel Vallée du Lot, au 07 57 44 14 33 - 05 53 40 46 87 ou par mail à : prevention@cc-dufumelois.fr



Les restes de repas, épluchures (fruits et légumes), filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeuf, papier essuie-tout, feuilles mortes, broyat, écorces, sciure...



BROYAGE DES BRANCHAGES

Quels déchets sont concernés ?

Ce sont les branches dont le diamètre n'excède pas 12 cm et mesurant 1 à 2 mètres.



La tonte de pelouse, les feuilles mortes et les souches **ne sont pas acceptées.**

Comment procéder ? Seul ou en regroupement de voisins, prenez rendez-vous auprès du service Environnement de Fumel Vallée du Lot, au 06 84 14 73 51, pour effectuer le broyage de vos branchages.

Si vous souhaitez récupérer le broyat pour l'utiliser en paillage au jardin et amender le composteur, prévoyez un contenant à présenter à l'agent.

Ce nouveau service remplace la collecte mensuelle en porte à porte.

ENCOMBRANTS - FERRAILLES

Quels déchets sont concernés ?

Ce sont les déchets trop volumineux que vous ne pouvez pas transporter à la déchetterie (matelas, meubles, congélateur...).

Comment procéder ?

Prenez rendez-vous au 06 45 38 85 27. Pensez à sortir vos déchets devant chez vous UNIQUEMENT la veille au soir de la collecte !

DÉCHETTERIES

4 déchetteries sont à votre disposition sur l'ensemble du territoire Montayral, Blanquefort-sur-Briolance, Tournon d'Agenais et Penne d'Agenais. L'accès est totalement GRATUIT !

LOCATION DE BENNES

■ Si vous avez une grande quantité de matériaux à éliminer et que vous ne pouvez pas les transporter en déchetterie, prenez rendez-vous auprès de Fumel Vallée du Lot, au 06 45 38 85 27 pour la location de benne d'une capacité de 8 m³, qui sera livrée à domicile pour une durée de 4 jours maximum aux tarifs suivants :



- Ferrailles, mobilier, cartons : 80 €
- Végétaux, bois, tout-venant : 120 €
Un seul type de matériau par benne. Gravats non acceptés.

Renseignements : Service Environnement - Fumel Vallée du Lot
Les horaires d'ouvertures des déchetteries et les informations complémentaires, sont disponibles en Mairie, ou sur le site : www.fumelvalleedulot.com

Horaires d'ouverture des déchetteries

Du 01 novembre au 01 mars	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h										
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	□	□	■	■	□	□	■	■	□	□	■	■
TOURNON	■	■	□	□	■	■	□	□	□	□	■	□

Du 02 mars au 30 juin et du 01 septembre au 31 octobre	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h										
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	□	□	■	■	□	□	■	■	□	□	■	■
TOURNON	■	■	□	□	■	■	□	□	□	□	■	□

Du 01 juillet au 31 août	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h										
MONTAYRAL	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□
PENNE D'AGENAIS	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□
BLANQUEFORT	□	□	■	□	□	□	□	■	□	□	■	□
TOURNON	■	□	□	□	■	□	□	□	□	□	■	□

EN CAS DE VIOLENCES *brisez le silence !*

2023

PERMANENCES de la
MAISON DES FEMMES
Mairie de MONTAYRAL
2 lundis par mois

- SANS RENDEZ VOUS
- ANONYME
- GRATUIT



CALENDRIER DES PERMANENCES POUR 2023

Les lundis suivants, de 9h à 12h

16 et 30 janvier	05 et 19 juin
13 et 27 février	11 et 25 septembre
13 et 27 mars	09 et 23 octobre
17 et 24 avril	06 et 20 novembre
15 et 22 mai	04 et 18 décembre

Pas de permanence en juillet ni en août



ACCUEIL DE JOUR DEPARTEMENTAL
4 RUE DARFEUILLE, 47300 VILLENEUVE SUR LOT
TEL : 05 53 40 03 62 - maison.femmes@laposte.net
Du lundi au vendredi, 9h - 17h

Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Pixabay.
Conception - Réalisation : Service Communication de Fumel vallée du Lot.
Imprimé en 400 exemplaires par l'imprimerie MOLINIE à Saint-Vite (47500).



VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE

APPELEZ LE
3919



Nous avons le plaisir de vous présenter la **Ressourcerie AOD (Amicale de l'Obsolésence Déprogrammée)**, association loi 1901 à but non lucratif (créée en septembre 2020) de Blanquefort sur Briolance.

L'objectif de la ressourcerie est de sensibiliser à la protection de l'environnement, au recyclage, à la réduction des déchets et à l'économie circulaire. Cela permet de donner une seconde vie à nos objets. Nous appliquons la règle des 3R : **Réduire** nos déchets, **Réutiliser** nos objets, **Recycler** ce qu'on jette.

Nous menons ainsi une action concrète de lutte contre le gaspillage en développant un projet économique et environnemental sur la commune, basé sur la coopération et la création d'emplois non délocalisables.

Nous collectons tous les objets et matériaux dont vous n'avez plus besoin mais encore en état de fonctionnement ou d'utilisation. Nous recevons les dons directement à la ressourcerie et nous réalisons également des collectes à domicile (sur devis selon les modalités).

Nous oeuvrons pour :

- Collecter, Réceptionner et Trier
- Remettre en état dans notre «Atelier Restauration, Transformation & Relooking»
- Vendre dans notre boutique
- Sensibiliser à la réduction des déchets et consommer

La ressourcerie A.O.D. se veut un lieu de partage et d'échange des savoir-faire, un lieu d'intelligence collective. Nous mettons en place notre projet de café associatif. (nous proposons déjà un café ou thé avec des petits gâteaux, des jus de fruits maison). Nous mettons progressivement en place des ateliers « enfants » (pour la journée des enfants avec le Comité des fêtes, pendant les vacances scolaires....). Nous avons une dizaine de bénévoles actifs qui nous permettent de progresser dans notre projet.

L'A.O.D. est votre partenaire de l'économie solidaire et circulaire du Fuméolois avec le soutien de la mairie de Blanquefort sur Briolance et de



A.O.D. Amicale de l'Obsolésence Déprogrammée

1767 avenue du Périgord 47500 Blanquefort sur Briolance

(ancienne fonderie RYBACKI, sur la route entre Saint Front et Sauveterre la Lémance)

Mail : associationaod47@gmail.com - Téléphone : 07 57 18 39 44

Page Facebook : Ressourcerie AOD _ Amicale de l'Obsolésence Déprogrammée

Ouvert les mercredi et samedi de 9 à 13h et de 14 à 18 h

Pensez à venir avec ses documents :

Pour compléter un dossier CAF

- Numéro allocataire
- Code confidentiel
- 3 derniers bulletins de salaire
- Dernier avis d'imposition

Dossier d'assurance maladie et retraite

- Numéro de sécurité sociale
- Code confidentiel et adresse mail

Dossier emploi

- Identifiant
- Mot de passe
- CV

Dossier impôts

- Numéro fiscal
- Mot de passe

*Il est possible que d'autres documents soient demandés pour compléter votre dossier



Un guichet unique porté par la collectivité pour toutes vos démarches administratives avec l'aide de nos partenaires !



FRANCE SERVICES

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h
et de 13h à 17h
Le samedi de 9h à 12h



Tel : 05 53 36 25 25
franceservices@ville-pennedagenais.fr
15 bis rue des écoles
47140 Penne d'Agenais

LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Facebook de la Commune de Penne d'Agenais

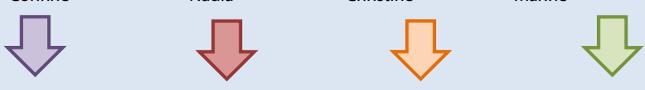


Site de la Commune de Penne d'Agenais



GUICHET ACCUEIL FRANCE SERVICES et AGENCE POSTALE COMMUNALE

Informations, conseils et orientation auprès du service compétent
Mise en relation avec les partenaires



CCAS
Aide et accompagnement dans vos démarches administratives et sociales

URBANISME
Dépôt de demande d'autorisation de construction (Permis, déclaration et certificat d'urbanisme)

PERMANENCE MAIRIE
1 place Paul Froment
47140 Penne d'Agenais
Du mardi au vendredi de 13h00 à 17h00

ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
Demande de carte d'identité et passeport
SUR RENDEZ-VOUS

Accueil des demandes de cartes d'identités et passeport !

POUR VOUS ACCUEILLIR !

FAB'LAB
Bricolage numérique
Impression 3D



ESPACE NUMÉRIQUE
Accompagnement et aide dans les démarches administratives en ligne
Aide : Navigation internet, utilisation bête mail, traitement de texte et l'accès aux outils numériques
SUR RENDEZ-VOUS
(pour un accompagnement)



LE HAUT DÉBIT POUR TOUS ! PARTOUT EN LOT-ET-GARONNE

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fibre optique sera disponible dans 100% des foyers et entreprises en juin 2024, en attendant des solutions existent
Tous les foyers de Lot-et-Garonne peuvent bénéficier d'une solution Internet à Haut Débit !

1 Quelle est la solution la plus adaptée à mes besoins ?

5 technologies mobilisables suivant votre adresse

- Réseau cuivre : ADSL, VDSL, SDSL
- Fibre optique
- Wifi Haut Débit
- 4G fixe
- Satellite nouvelle génération

2 Comment faire pour y avoir accès ?

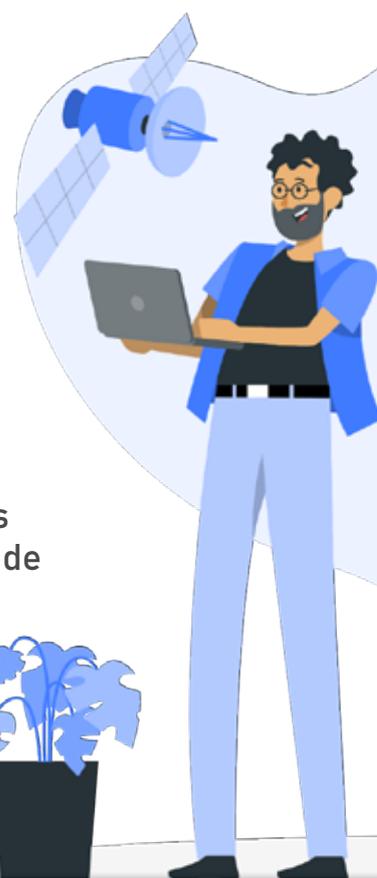
- Je me renseigne sur les sites d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI)

3 Qui peut m'aider en cas de difficulté ?

Vous n'avez pas trouvé de solutions nous pouvons vous aider, contactez les conseillers numériques de Lot-et-Garonne Numérique

0800 94 90 99

conseillers.numeriques@lgnm.com



Crédits : Stonyset—Ne pas jeter sur la voie publique

LA FIBRE FACILE ! AVEC LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE

LE SAVIEZ-VOUS ?

En juin 2024, 100% des foyers seront éligibles à la fibre optique. Aujourd'hui, 70% des logements et locaux professionnels sont déjà éligibles en Lot-et-Garonne.

J'en fais partie, c'est le moment de passer au Très Haut Débit !

1 Que peut m'apporter la fibre optique ?

- le Très Haut Débit Internet
- la possibilité de connecter tous mes appareils en même temps : PC, PC portable, tablette, smartphone, TV, console de jeux,...
- une meilleure qualité de réseau : stabilité, latence
- la couverture mobile dans le local, avec la fonction appel Wifi*

*si abonnement mobile et smartphone compatibles

2 Comment faire pour y avoir accès ?

Je consulte le site de mon fournisseur d'accès à Internet (FAI) et des autres FAI

3 Qui peut m'aider en cas de difficulté ?

- Le service client de mon FAI
- Le service commercial des autres FAI
- Les conseillers numériques de Lot-et-Garonne Numérique

0800 94 90 99

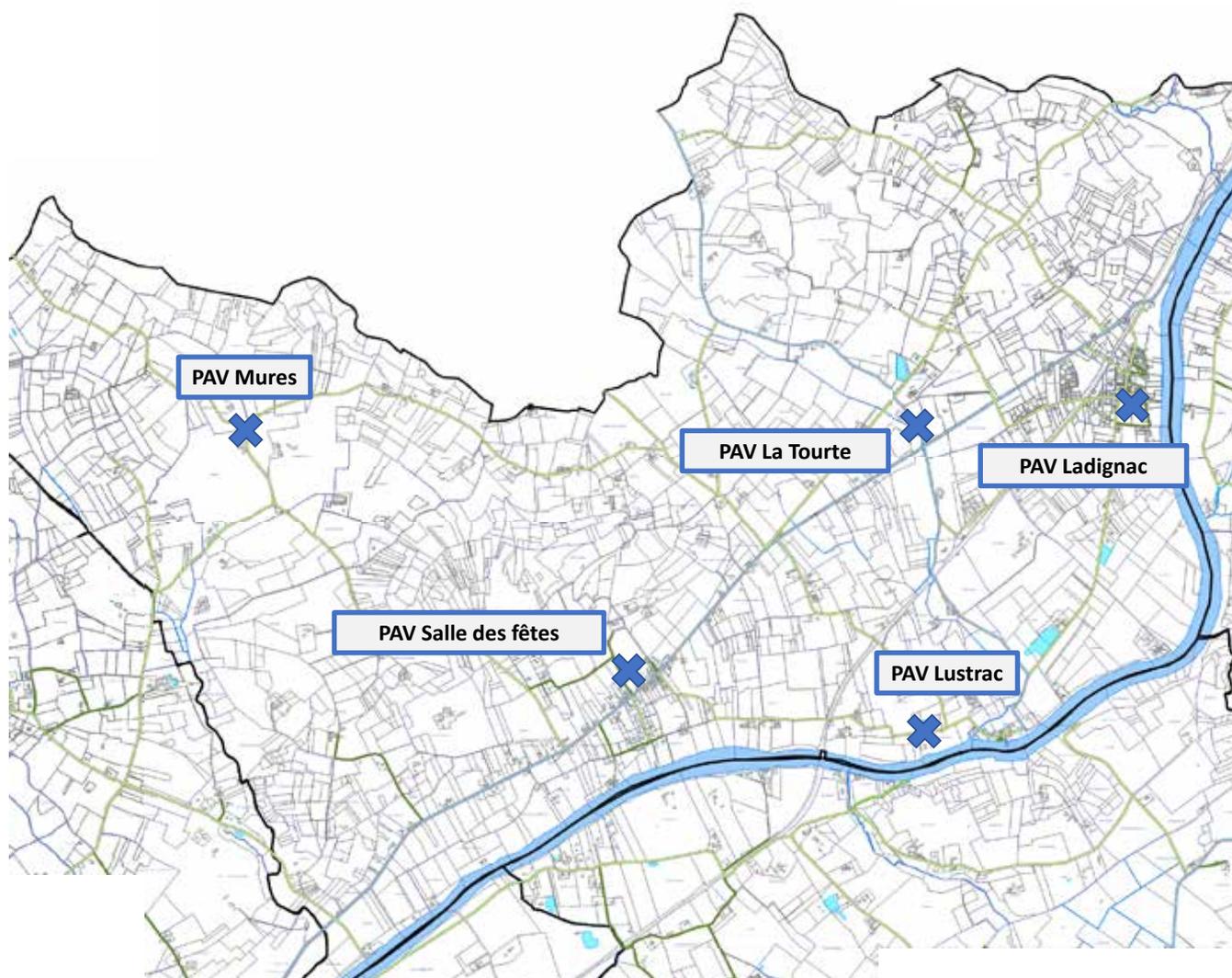
conseillers.numeriques@lgnm.com



Crédits : Stonyset—Ne pas jeter sur la voie publique

Projet d'implantation des Points d'Apport Volontaire

COLLECTE DU TRI SELECTIF ET DES ORDURES MENAGERES



Réserve communale de sécurité civile Plan Communal de Sécurité

A quoi sert-elle?

La réserve communale de sécurité civile vous permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance de la population en cas de crise.

Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat que vous signez avec le maire. Des réunions d'information et des exercices sont organisés par la mairie.

Comment vous participer ?

numéro astreinte : 06 75 20 08 24

Dans ce bulletin, nous vous avons laissé un imprimé ou vous pouvez contacter la mairie.

Vous avez des compétences de par votre métier, vous parlez une langue étrangère, vous êtes propriétaire de matériel qui pourrait être utile au soutien et à l'assistance de la population en cas de crise (catastrophe naturelle comme inondation, incendie de forêt ou accident industriel comme explosion d'une usine.)

Plan d'alerte d'urgence le formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif

Le saviez-vous ?

Le registre nominatif communal est un document obligatoire pour toutes les communes.

A quoi sert-il ?

En cas de crise majeure (canicule notamment), les personnes vulnérables et/ou isolées doivent faire l'objet d'un accompagnement adapté à l'événement.

Lors d'un éventuel déclenchement, un contact périodique sera organisé par la commune afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites.

Il est important de vous inscrire.

Le Maire, les conseillers et le personnel municipal pourront ainsi mieux vous aider et vous soutenir si besoin. Dans ce bulletin, nous vous avons laissé un imprimé pour nous le dire.

Il sera aussi disponible en Mairie.

Accueil du secrétariat de mairie CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le secrétariat accueille depuis plusieurs mois un nouvel agent pour seconder la secrétaire de mairie. Nos deux secrétaires Nadège et Marie recevront le public à compter du 01 mars 2023 les jours suivants :

Ouverture au public

Lundi : fermé

Du mardi au mercredi : 13h30 - 17h30

Jeudi : fermé

Vendredi : 13h30 - 17h30

Samedi: 9h - 12h

Standard téléphonique

Du mardi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h

Samedi : 9h - 12h



Les fermetures exceptionnelles sont annoncées sur l'application illiwap et apparaissent dans les actualités de la page www.trentels.fr



Le recensement de la population, à quoi ça sert ?

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Pour Trentels le recensement aura lieu à partir du **19 janvier jusqu'au 18 février 2023**.

Le recensement de la population, comment ça marche ?

L'un des deux agents recenseurs mandatés par la Municipalité se présentera à votre domicile pour vous expliquer la démarche, les modalités et la finalité de ce recensement.

Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne ou des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.



Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Comment se faire recenser ?

> Par internet, comment ça marche ?

Plus simple, plus rapide, plus économique et écologique, la réponse par internet est la meilleure manière de se faire recenser.

- Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr.
- Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur.
- Ensuite, cliquez sur "Accéder au questionnaire en ligne" et remplissez le questionnaire en vous laissant guider.

N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

> Si vous ne pouvez pas répondre en ligne :

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

La municipalité de Trentels remercie l'ensemble des habitants pour le bon accueil fait à nos deux agents recenseurs, Michelle LALBIE et Viviane GORNY.

Recensement citoyen, JDC et Service national

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*.

S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une *attestation des services accomplis* ou, en cas d'exemption, d'un *certificat de position militaire*.

Quand faut-il faire le recensement citoyen ?

La période du recensement citoyen dépend de la situation du jeune.

Jeune né Français

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Jeune devenu Français

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Est-il obligatoire de faire le recensement citoyen ?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement.
- Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.

Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.

- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.



CIMETIÈRE

La commune a entrepris de récolter des informations sur des concessions dans les cimetières de la commune (concession en état d'abandon, concession aux informations manquantes ou parcellaires) afin de permettre une mise à jour de nos registres. L'objectif est de parvenir à faire coïncider la liste des concessions du registre avec les emplacements tels qu'ils apparaissent sur le plan du cimetière.

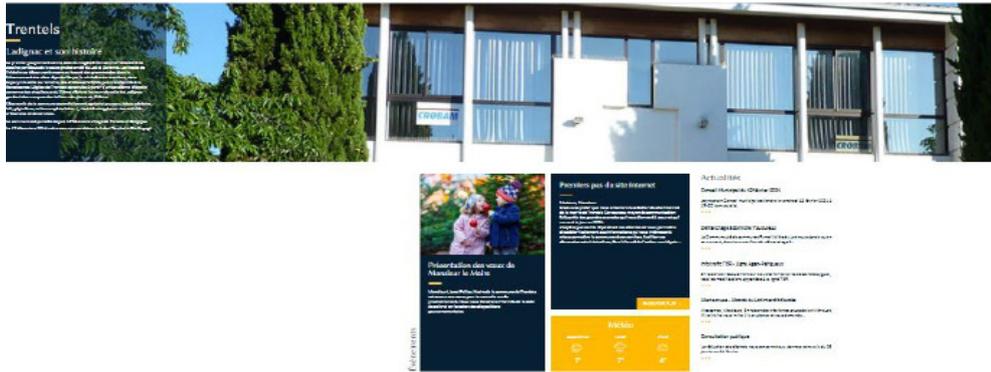
N'hésitez pas à participer si vous avez des informations sur une tombe ou un caveau sur lequel figure une affichette telle que celle-ci.

(Merci de ne pas les déplacer).



La commune a son site internet.

Vous pouvez le visiter en allant sur le lien joint : <https://www.trentels.fr/>



Informez-vous en temps réel avec ILLIWAP alertes, actualités, événements, travaux



PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE VERSION D'ILLIWAP
RECHERCHER UNE STATION



les citoyens peuvent rechercher la station qui les intéresse en tapant le nom de la station en question ou le code illiwap associé directement dans la barre de recherche de leur mobile



Ils peuvent également scanner le QR Code de la station via le scanner intégré.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE VERSION D'ILLIWAP
S'ABONNER À UNE STATION



Une fois que la station recherchée s'affiche, les citoyens peuvent s'y abonner en cliquant sur « SUIVRE »



Une fois l'abonnement pris en compte, la station vient se placer dans l'onglet « Mes stations » de l'application. Le bouton «SUIVRE» est remplacé par le bouton «DÉJA SUIVI»

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE VERSION D'ILLIWAP
FIL D'ACTUALITÉ



L'ensemble des messages émis par les stations auxquelles les citoyens ont abonnées, sont envoyés par mail en continu, afin de leur permettre de rester à jour sur les actualités de leur application. Ce fil d'actualité est accessible sur l'écran « Mes stations » de l'application